

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2000.

La séance est ouverte à 17 heures 25 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - Je demande à Monsieur Bouziane DELGRANGE de bien vouloir procéder à l'appel.

Présents : Mme AUBRY, MM. BERNARD, BESSON, BOINE, BROCHEN, Mmes BRUNET, BUFFIN, MM. BUTSTRAEN, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, COOLZAET, MM. COURTIN, CUCHEVAL, Mmes DANGRÉAUX, DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, de SAINTIGNON, DURAND, DURIEZ, Mme ESCANDE, MM. FACQ, FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mmes GEORGET, HENAUT, MM. HUTIN, KANNER, LABBEE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MUTEZ, PARGNEAUX, PATTOU, PETITE, RENAR, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mmie ROUGERIE, MM. SABRE, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusés : Mme BAERT (pouvoir), MM. BARBAROSSA, BIENVENU, BURIE (pouvoir), Mme CHARLES, MM. DEROSIER, LENGLET, LESERRE (pouvoir), Mme MATTIGHELLO, MM. MORTREUX (pouvoir), PEUZIN (pouvoir), SELLANI, SENAME, SINAGRA (pouvoir).

J'ouvre la réunion du Conseil Municipal.

J'ai reçu les excuses de Monsieur BURIE qui donne pouvoir à Madame ESCANDE, mais je rappelle à Madame ESCANDE que Monsieur BURIE ne veut pas voter sur les rapports concernant le LOSC et la M.A.J.T. en raison de son appartenance au Conseil d'Administration de ces structures.

Je salue Madame la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité qui va participer à notre réunion du Conseil Municipal.

Je salue le Député-Maire de Lomme.

J'imagine que le Député-Maire de Lille-Hellemmes nous rejoindra.

Je salue l'ensemble des présents à ce Conseil Municipal.

Je dois remettre la grande Médaille d'Or de la Ville de Lille à Monsieur Rudy LEMORT qui est assis bien sagement.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, il est plutôt rare pour le Maire de Lille de remettre en séance publique de notre Conseil la Grande Médaille d'Or de la Ville à un agent municipal. C'est pourtant ce que je vais faire maintenant. Les circonstances qui ont permis cet événement sont quant à elles particulièrement exceptionnelles et la presse s'en est largement fait l'écho.

Le 4 avril dernier, Monsieur Rudy LEMORT, vous avez accompli un acte qui a changé le destin d'une petite fille et d'une certaine façon aussi le vôtre. La petite Aminata vous doit la vie. Car tout s'est joué en quelques secondes lorsque vous avez, avec un réflexe extraordinaire, ouvert les bras pour la recevoir alors qu'elle venait de tomber du 4ème étage de l'immeuble où ses parents résident boulevard de Strasbourg, une hauteur de 15 mètres !

.../...

Vous avez dit que vous n'étiez pas un héros. C'est pourtant le titre que j'ai vu dans la presse régionale. Pour ma part, je peux vous affirmer sans être démenti que vous êtes un citoyen courageux, exemplaire, et que Lille est fière d'un jeune homme tel que vous. De nombreux Lillois vous l'ont d'ailleurs écrit, et j'ai voulu, en vous associant à cette réunion du Conseil Municipal, montrer l'exemple que vous avez donné, exemple de vaillance, de courage, et vous en féliciter.

Ce que je vais faire dans un instant en vous remettant cette grande médaille d'or de la Ville de Lille.

C'est pourquoi nous avons été très heureux de pouvoir vous engager comme agent municipal intérimaire depuis le 1er juin. On a vu votre photo partout, dans vos activités professionnelles. Je pense que vous en êtes heureux, et je suis heureux également que Monsieur CACHEUX, en sa qualité de Président de l'OPAC, ait pu répondre rapidement à votre demande de logement, et que vous soyez désormais logé dans des conditions qui répondent à votre attente.

En vous renouvelant nos vives félicitations auxquelles j'associe tout le Conseil Municipal, et, j'imagine, tous les Lilloises et les Lillois qui nous font le plaisir de participer à cette dernière réunion du Conseil Municipal avant les vacances, je vais donc vous remettre, au nom du Conseil, cette distinction que vous avez amplement méritée.

Je crois qu'on peut vous applaudir.

(Vifs applaudissements)

Il me dit qu'il est un peu ému, mais je lui ai dit : « et tu n'as pas été ému lorsque tu as vu la petite fille tomber ? »

Expliquez-nous vous-même ce qui s'est passé.

M. LEMORT - J'étais en train de jouer au ballon avec mes enfants, j'ai une petite fille de 7 ans et un fils de 3 ans, et ma fille qui cherchait sa copine qui habite au 3ème étage, m'a dit : « papa, regarde, la petite fille va tomber ». Elle est tombée et je l'ai rattrapée.

(applaudissements)

(remise de la grande médaille d'or de la Ville à Monsieur Rudy LEMORT)

Monsieur le Maire - Bravo pour votre courage.

M. LEMORT - Merci.

Monsieur le Maire - Je vais maintenant vous présenter le carnet traditionnel, constitué de deuils et de joies.

D'abord les décès.

Je débiterai cette séance du Conseil Municipal en rendant hommage à la mémoire de Monsieur Fernand CAILLIEZ, ancien Conseiller Municipal, décédé le 11 juin.

.../...

Né le 1er décembre 1928 à Lille, Monsieur CAILLIEZ fit sa carrière professionnelle à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Cet homme connut des passions multiples, fortes et authentiques. Ainsi, en 1950, il adhère à la S.F.I.O., il y est resté fidèle toute sa vie. Il milite également au sein du syndicat C.G.T.F.O., deuxième engagement très fort pour lui. Tous ceux qui l'ont connu le savent.

Ses engagements associatifs se multiplient.

Administrateur de l'ALEFPA, de l'UFJ, du Sou des Ecoles Laïques, il fut aussi délégué départemental de l'Education Nationale, mais vous le savez bien, Fernand CAILLIEZ était connu de tous pour avoir fondé en 1965 l'association « Les Amis de l'Art Lyrique » qu'il présidera pendant trente cinq ans.

Passionné d'opéras et d'opérettes, il milite à travers son association pour l'accès de tous à la culture. De cette façon, il entraîne et fidélise un public nombreux à l'opéra et surtout au théâtre Sébastopol.

En mars 1983, Fernand CAILLIEZ est élu en 46ème position sur la liste que je conduisais et qui obtient 45 sièges. Il arrivera au Conseil Municipal en septembre de cette même année, après le décès de Maître Gustave ROMBAUT.

Jusqu'en 1989, il participe aux travaux de la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux Arts et de celle des Affaires Générales.

Il est aussi délégué suppléant de la Ville au SILILAM

Ses diverses activités lui valurent plusieurs distinctions honorifiques : Officier des Palmes Académiques, Médaille d'Or de la Ville de Lille, Officier dans l'Ordre National du Mérite, dont je lui en est remis les insignes en janvier 1999.

J'ai tenu à saluer Monsieur Fernand CAILLIEZ une dernière fois avant ses funérailles célébrées dans l'intimité.

A Madame CAILLIEZ et à son fils, je renouvelle ce soir l'expression de mes sincères condoléances et celles du Conseil Municipal. Je pense que tout le Conseil Municipal et tous ceux qui sont avec nous ce soir s'associent à sa mémoire.

Je parlerai maintenant d'événements plus heureux : le mariage d'enfants de nos collègues.

Le 27 mai, Isabelle ROUGERIE, fille de Madame Marie-Thérèse ROUGERIE, Conseiller Municipal Délégué, a épousé Didier LAROCHE à Montignac en Dordogne.

Ce 8 juillet, Emmanuel de SAINTIGNON, fils de Monsieur Pierre de SAINTIGNON, Adjoint au Maire, a épousé Muriel LELONG à Saint-Péray en Ardèche.

A vous, Madame ROUGERIE, ainsi qu'à votre époux, à toi, Pierre, ainsi qu'à ton épouse, je renouvelle mes sincères félicitations et vous présente celles du Conseil Municipal.

Vous avez marié vos enfants et fait un beau voyage, l'un et l'autre

Aux deux nouveaux couples, bien sûr, je renouvelle nos vœux de bonheur et de prospérité.

.../...

J'associerai également Monsieur Jacques RICHIR, Conseiller Municipal, à qui j'ai délégué mes fonctions d'Officier d'Etat Civil, pour la célébration du mariage de sa fille Florence avec Monsieur François RENART, le 24 juin dernier.

En cette heureuse circonstance, je lui adresse en notre nom mes sincères félicitations et mes vœux de bonheur et de prospérité au jeune couple.

Distinctions.

Plusieurs distinctions ont été remises.

Lors de la promotion du 1er mai 2000, deux d'entre nous ont été élevés au grade d'officier dans l'ordre national du mérite

Monsieur le Professeur Alain DEMAILLE, Adjoint au Maire, ancien Directeur du Centre Oscar LAMBRET, professeur à la Faculté de Médecine de Lille

Monsieur le Docteur Charles SULMAN, Conseiller Municipal délégué, Chef de l'unité de médecine nucléaire du Centre Oscar LAMBRET.

Ce sont deux grands médecins, qui ont une grande réputation professionnelle, et qui nous apportent une contribution de qualité au Conseil Municipal. Je les félicite chaleureusement, et le Conseil Municipal s'associe à ces félicitations.

(applaudissements)

Je souhaite maintenant vous informer que notre collègue, Madame Ariane CAPON, a été élevée au grade de commandeur des Palmes Académiques.

(applaudissements)

La dévouée de toujours à la cause de l'école et de l'éducation est aujourd'hui récompensée, elle-même enseignante en retraite et adjointe au Maire de Lille, chargée des Affaires Scolaires.

En notre nom collectif, je lui adresse mes plus chaleureuses félicitations.

Elle prend tout cela avec une très grande sérénité.

Il convient également de signaler que Monsieur Bernard DEROSIER, Député-Maire d'Hellemmes, Président du Conseil Général du Nord, vient de se voir confier la présidence du Conseil Supérieur de l'Adoption. Notre collègue succède ainsi à Madame Véronique NEIERTZ, ancien Ministre, Député de Seine-Saint-Denis, qui occupait ces fonctions depuis février 1998.

Nous adressons à Monsieur DEROSIER nos félicitations et nos encouragements pour cette nouvelle mission à caractère social.

J'imagine, Madame le Ministre, que cet organisme, le Conseil Supérieur de l'Adoption, dépend directement de vous ?

Mme AUBRY - Il est entre le Ministre de la Justice et le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité.

Monsieur le Maire - Très bien. Nos félicitations à Monsieur Bernard DEROSIER.

.../...

La Ville de Lille elle-même a été honorée. En effet, trois prix lui ont été décernés :

Le Prix spécial du Jury pour le fleurissement de l'automne 1999. Il s'agit du concours des maisons, villes et villages fleuris organisé par le Comité Départemental du Tourisme.

Le Prix Environnement 2000 pour les jardins familiaux du Faubourg de Béthune organisé par la Fondation de France. L'initiative en revient à la Ville de Lille et au Conseil de Quartier du Faubourg de Béthune.

Sa mise en œuvre a été assurée par la maison de quartier et une quarantaine d'habitants de la résidence Concorde.

Le Prix Environnement 2000 pour le jardin communautaire des retrouvailles de la Fondation de France. Si l'initiative en revient encore à la Ville de Lille et au Conseil de Quartier de Moulins, la mise en œuvre a été confiée à l'Association des Jardins Ouverts Mais Néanmoins Clôturés, regroupant une cinquantaine de riverains. C'est donc à ce titre que nous avons été retenus.

Ces Prix honorent les Présidents de Conseil de Quartier. Je veux les associer, à la fois le quartier de Moulins et le quartier du Faubourg de Béthune. Ces Prix honorent aussi la Ville de Lille et son adjoint à l'Environnement, Monsieur Gilles PARGNEAUX.

Je veux non seulement féliciter Gilles PARGNEAUX, mais aussi les Lilloises et les Lillois qui ont activement participé à la réalisation des deux derniers projets. Je suis heureux de les féliciter publiquement pour ces actions qui concourent à l'embellissement de la ville.

Monsieur PARGNEAUX, vous nous dites un mot ?

M. PARGNEAUX - Oui, Monsieur le Maire. Simplement quelques mots pour accompagner vos félicitations. Comme vous l'avez indiqué, il s'agit de plusieurs initiatives que nous avons menées nous, Ville de Lille, depuis maintenant plusieurs années, dans le cadre d'un partenariat associatif fructueux, non seulement avec la Maison de la Nature et de l'Environnement présidée par Madame POLIAUTRE, mais aussi avec un certain nombre d'associations qui sont dans les quartiers et qui, avec nous, travaillent au sein de la commission extramunicipale de l'environnement.

Nous avons signé la semaine dernière l'Agenda Local 21 qui nous permet de tracer les perspectives pour les années futures en ce qui concerne l'environnement des Lilloises et des Lillois. Ces Prix qui nous sont décernés montrent que nous avons accompli un travail important ces dernières années dans ce domaine qui est parfois fastidieux, parfois anonyme, mais qui est un domaine de proximité pour la qualité de la vie des Lilloises et des Lillois, avec la qualité des espaces verts et le développement de ces espaces verts dans nos quartiers.

Monsieur le Maire - Merci, et continuez comme cela !

Je veux, en associant la Ville, remercier les quartiers parce que c'était tout un travail de quartier, demander à Martine FILLEUL, pour le faubourg de Béthune, et à Caroline CHARLES, pour Moulins, de bien vouloir remercier tous ceux qui participent à ces actions.

J'ai une communication à vous faire, que je vous avais promise, sur le Théâtre Sébastopol, et ses premiers résultats.

.../...

Il y a environ un an et demi, le 17 décembre 1998, j'inaugurais avec un certain nombre d'entre vous le Théâtre Sébastopol rénové, et nous avons, à cette occasion, salué la qualité remarquable de cette véritable mutation de notre théâtre, théâtre lillois par excellence, cher à Fernand CAILLIEZ dont je viens d'évoquer la mémoire.

Quelques semaines auparavant, à l'occasion d'un Conseil Municipal, nous avons arrêté son nouveau mode de gestion décidant de la conclusion d'une convention d'affermage avec la société T.F. Organisation, représentée par Monsieur Thierry FEERY.

Les débats qui précédèrent cette décision fondamentale furent riches et parfois passionnés, ma conviction profonde étant qu'il fallait impérativement mettre fin à un mode de gestion municipale d'un autre âge et coûteux pour les finances communales.

C'est toujours triste d'arrêter quelque chose qui fonctionnait depuis le début du siècle, mais quelquefois c'est absolument indispensable. C'est ce que nous avons fait.

Cette conviction est aujourd'hui étayée par quelques données irréfutables.

En effet, conformément au contrat d'affermage, la société Thierry FEERY Organisation, a transmis à la Ville les comptes rendus administratifs, techniques et financiers de la première saison d'exploitation.

Le premier enseignement de ces rapports confirme la substantielle économie de gestion réalisée par la Ville. Ainsi, le coût net pour la Ville sur dix mois d'exploitation, selon la nouvelle formule de gestion, est de 3.763.000 F, alors que la précédente gestion impliquait une charge nette de 7.911.000 F. L'économie est donc de 4.148.000 F, soit 48%.

Cet excellent bonus s'explique en particulier par la gestion des ressources humaines du Théâtre, le fonctionnement de l'équipement nécessite aujourd'hui 11 postes équivalents temps plein alors que le précédent mode de fonctionnement en nécessitait 30. Il faut aussi tenir compte que c'était un fonctionnement de la fonction publique, et que les fonctionnaires qui étaient attachés à ce théâtre y sont restés pendant un certain nombre d'années. Naturellement le calcul de la rémunération est tout à fait différent pour les salariés embauchés directement par cette société FEERY Organisation.

Par ailleurs, le coût brut d'exploitation -c'est le plus important- à la journée du théâtre a lui aussi connu une sensible diminution, passant de 35.000 F à 21.000 F. Mais au-delà de ces résultats de gestion très honorables, il faut évoquer également l'aspect qualitatif de cette transformation, et d'une manière générale, les réactions du public qui nous parviennent font état d'une grande satisfaction.

Ici encore, quelques chiffres sont éloquentes. Le nombre de spectateurs est passé de 130.000 à 200.000. La fréquentation moyenne par spectacle de 890 à 1.020 et le nombre de spectacles de 150 à 196.

Voilà donc, au terme d'une première saison, les résultats très encourageants, et je tiens à remercier Madame BUFFIN, en charge de ce dossier, d'avoir en son temps proposé au Conseil Municipal une réforme audacieuse, -que j'avais approuvée en même temps que le Conseil Municipal,- de notre théâtre Sébastopol, permettant de concilier à la fois les contraintes du budget municipal, le développement de l'animation culturelle et la satisfaction du public.

.../...

Ce ne sont les résultats que d'une année, il faudra juger tout cela sur plusieurs années bien entendu. Par conséquent, je vous livre ces résultats que je vous dois puisque je m'y étais engagé, en souhaitant que, dans les années à venir, ils soient aussi probants. Je le fais en félicitant l'équipe de Thierry FEERY et tous ceux qui sont autour de lui, mais en félicitant aussi tous ceux qui, au Sébastopol, et pendant des années, ont assuré le grand succès de ce Théâtre. Les conditions étaient devenues complètement différentes. Il y a des traditions qui ont perduré, mais qui, peu à peu, perdaient peut-être un certain sens dans la nouvelle situation créée, tant il est vrai qu'il est nécessaire de moderniser, de changer.

En tout cas, en évoquant ce Théâtre Sébastopol, je salue tous ceux qui y ont travaillé, tous ceux qui y travaillent encore, et tous ceux qui ont assuré la renommée de ce grand théâtre.

Voilà ce que je voulais vous dire puisque je m'y étais engagé. C'est maintenant chose faite.

Nous allons prendre les dossiers.

Chemise n°1

Rapporteur : Monsieur le Maire.

00/501 - Séance du 3 avril 2000 - Procès-verbal.

00/502 - Séance du 15 mai 2000 - Procès-verbal.

Sur la chemise n°1, avez-vous des observations à faire ?

Il y a deux procès-verbaux : séance du 3 avril 2000 et séance du 15 mai 2000.

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Monsieur le Maire, j'ai fait remarquer en Conseil privé que, page 16 du procès-verbal du 3 avril, je disais : « la fusion aura pour objet » non pas « une représentation de l'Opposition lommoise », mais bien « une non-représentation de l'Opposition lommoise ». Si vous voulez bien apporter cette rectification essentielle...

Monsieur le Maire - Elle est corrigée. Vous aviez effectivement fait la remarque.

Il n'y a pas d'autres observations ? (non)

Par conséquent, les deux procès-verbaux sont adoptés.

00/503 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (actions en justice).

00/504 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

Adoptés.

.../...

00/505 - Conseil de quartier - Vacance de siège - Désignation de membres.

00/506 - Commissions municipales - Composition - Modification.

Monsieur VAILLANT, vous avez des observations à faire.

M. VAILLANT - Oui, comme d'habitude, quelques propositions de modifications dans les conseils de Quartier.

Conseil de quartier de Wazemmes : pour remplacer Mlle Myriam DUPUIS, nous proposons Madame Nadia GACI.

Conseil de Quartier du Faubourg de Béthune : pour remplacer Madame Viviane ROMMENS, nous proposons Mlle Zhora EL KAHLAOUI.

Conseil de Quartier de Vauban-Esquermes : pour remplacer Monsieur Bernard PIDOU, nous proposons Monsieur Jean-François MASSELOT.

J'ai une deuxième délibération concernant les commissions municipales, où nous avons une modification de la composition de la Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité. Elle se compose maintenant des conseillers suivants : Mme ESCANDE, Mme FILLEUL, M. KANNER, Mme GEORGET, Mme STANIEC, Mme WARDAVOIR, M. HUTIN, M. DEMAILLE, M. SULMAN, M. CUCHEVAL, Mme HENAUT, M. BIENVENU, Mme MALLEVILLE, M. RICHIR, Mme COOLZAET.

J'en ai terminé.

Monsieur le Maire - Vous êtes d'accord avec ces propositions ? (oui)

Elles sont adoptées.

Vous savez que toutes ces délibérations passent non seulement dans les commissions, mais également au Conseil de Municipalité, et tout à l'heure devant le Conseil privé juste avant le Conseil Municipal.

Il y a des dossiers qui ne font pas l'objet d'observations, et qui n'impliquent pas de remarques. Par conséquent, je vais soumettre ces dossiers à votre adoption tout de suite. Il s'agit de

- la chemise n°5 de M. ROMAN
- la chemise n°7 de M. BURIE
- la chemise n°9 de M. MARCHAND
- la chemise n°11 de M. de SAINTIGNON
- la chemise n°12 de M. BESSON
- la chemise n°13 de M. ROUGERIE
- la chemise n°15 de M. DEMAILLE
- la chemise n°18 de M. SULMAN

.../...

- la chemise n°20 de M. BROCHEN
- la chemise n°21 de Mme WARDAVOIR
- la chemise n°23 de M. CACHEUX
- la chemise n°24 de M. DEGREVE
- la chemise n°25 de Mme ROUGERIE
- la chemise n°26 de M. CALONNE
- la chemise n°27 de M. DELGRANGE
- la chemise n°28 de Mme HENAUT.

Rassurez-vous, il y en a encore pour le Conseil Municipal.

Monsieur DELGRANGE.

M. DELGRANGE - Je m'abstiendrai sur le dossier n°15, délibération 636 de Monsieur DEMAILLE, ainsi que sur mes propres dossiers, 729, 730, 731 et 734.

Monsieur le Maire - Parce que vous êtes membres du Conseil d'Administration d'associations. C'est une abstention juridique. Très bien, nous en tiendrons compte.

Ceux qui sont d'accord pour approuver ces dossiers le manifestent en levant la main.

Ils sont adoptés sans débat. Je vous remercie.

Chemise n°5

Rapporteur : Monsieur ROMAN,
Adjoint au Maire

FINANCES

00/529 - Dotations complémentaires et nouvelles - Exercice 2000 - Décision Modificative n°2

00/530 - Budget Primitif - Transferts de crédits - Exercice 2000.

00/531 - Indemnité de Conseil à Monsieur le Trésorier Principal de Lille-Municipale - Nouvelle collectivité.

00/532 - Régies de recettes et d'avances - Indemnités de responsabilité et cautionnement.

00/533 - Gestion de la trésorerie - Modification de la ligne de trésorerie en cours.

00/534 - Collège Louise Michel - Accueil d'une délégation de collégiens norvégiens - Subvention exceptionnelle.

.../...

00/535 - Association pour l'organisation à Lille du Congrès des Etudiants Européens - Subvention exceptionnelle.

00/536 - Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale - Organisation d'un congrès européen à Lille du 27 au 30 septembre 2000 - Subvention exceptionnelle.

00/537 - Association Internationale de Recherche en P.M.E. - Organisation du Vème Congrès International Francophone sur la P.M.E. à Lille du 25 au 27 octobre 2000 - Subvention exceptionnelle.

00/538 - Association Sportive des P.T.T. de Lille Métropole - Organisation d'un eurocongrès médical d'athlétisme à Lille du 3 au 5 novembre 2000 - Subvention exceptionnelle.

00/539 - Animation Inter Comités d'Entreprise - AICE - Organisation d'un spectacle à Lille les 22, 25 et 26 novembre 2000 - Subvention exceptionnelle.

00/540 - Fédération Nationale de la Presse Française - Organisation du congrès de la Presse Française à Lille les 23 et 24 novembre 2000 - Subvention exceptionnelle.

00/541 - Institut Catholique de Lille - Renégociation d'un prêt contracté en 1988 - Garantie financière de la Ville.

00/542 - Opéra - Travaux de mise en conformité et de modernisation - Lot Assurances Construction - Lancement d'un appel d'offres.

Adoptés.

INFORMATIQUE

00/543 - Suppression de l'adhésion à l'Association COTER CLUB BULL.

Adopté.

DECENTRALISATION

00/544 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

00/545 - Contrat de Ville - Programme 2000 - Fonds de Participation des Habitants Subventions.

Adoptés.

LOSC

00/546 - LOSC Lille Métropole Association - Convention de mise à disposition de matériel.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur BURIE ne prend pas part au vote).

.../...

00/547 - Stade Grimonprez Jooris - Travaux d'extension - Lot n°1 : Gros-œuvre - Avenant - Suppression lot n°3 : gradins démontables.

Adopté.

Chemise n°7

Rapporteur : Monsieur BURIE,
Conseiller municipal délégué

00/598 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Maison d'Accueil du Jeune Travailleur (M.A.J.T.).

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur BURIE ne prend pas part au vote).

Chemise n°9

Rapporteur : Monsieur MARCHAND,
Conseiller municipal délégué

ANIMATION

00/603 - Accompagnement de projets de quartier - Associations Les Météores Carnaval de Moulins et le Secours Populaire Français - Opération SOLEIL 2000 - Délégation Animation.

Adopté.

Chemise n°11

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,
Adjoint au Maire

EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE

00/611 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Aides au développement de nouvelles activités - Tableau récapitulatif.

Adopté.

00/612 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Lille Métropole Services - Renouvellement de la subvention.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Madame DA SILVA ne prenant pas part au vote).

00/613 - Politique de la Ville - Lien social - Médiation - Programme Adultes relais.

Adopté.

.../...

Chemise n°12

Rapporteur : Monsieur BESSON,
Adjoint au Maire

ACTION SPORTIVE

00/614 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur BESSON ne prenant pas part au vote).

00/615 - Diverses associations sportives - Subventions de pratique de haut niveau - 2ème répartition - Année sportive 1999/2000.

00/616 - Animations d'été - Subventions de fonctionnement - Information.

00/617 - Accueil de personnes handicapées - Subventions attribuées à diverses associations sportives.

00/618 - Centres Municipaux d'Initiation Sportive (C.M.I.S.) - Cotisation pour la saison 2000-2001.

00/619 - Gestion du mur d'escalade de la salle de sport Maryse BASTIE dans le quartier du Vieux-Lille - Convention avec le Club Alpin Français.

00/620 - Salle de sports Winston Churchill - 2ème phase - Avenant - Lot n°1.

Adoptés.

Chemise n°13

Rapporteur : Monsieur ROUGERIE,
Adjoint au Maire

POLICE MUNICIPALE

00/621 - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais aux propriétaires.

Adopté.

Chemise n°15

Rapporteur : Monsieur DEMAILLE,
Adjoint au Maire

SANTE PUBLIQUE - LUTTE
CONTRE LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

00/633 - Regroupement des morgues hospitalières et de l'Institut de Médecine Légale de Lille sur un site hospitalo-universitaire.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur DEMAILLE ne prend pas part au vote).

00/634 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Santé.

.../...

00/635 - Association socio-éducative de contrôle judiciaire et de réinsertion sociale du Nord
- Subvention.

Adoptés.

00/636 - Prévention de la Délinquance - Subventions de la Ville à diverses associations.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur DELGRANGE ne prend pas part au vote).

00/637 - Prévention de la Délinquance - Convention avec l'Institut Universitaire de Technologie de Lille III.

Adopté.

Chemise n°18

Rapporteur : Monsieur SULMAN,
Conseiller municipal délégué

ENFANCE - POUPONNIERE
ET CRECHES - PROTECTION DE L'ENFANCE

00/659 - Contrat Enfance - Subventions 2000 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnières municipales.

00/660 - Eveil des tout petits par le livre et le jeu sur le quartier des Bois-Blancs - Financement supplémentaire.

00/661 - Contrat Enfance - Conventionnement entre la Ville de Lille et ses partenaires.

00/662 - Association Innov'Enfance - SOS Familles - Etude de faisabilité - Versement d'une subvention exceptionnelle.

00/663 - Crèche Marie Curie - Réhabilitation.

00/664 - Association de la Petite Enfance de Lille Saint-Maurice/Pellevoisin - Versement d'une subvention exceptionnelle.

00/665 - Pouponnière municipale - Modification budgétaire.

Adoptés.

Chemise n°20

Rapporteur : Monsieur BROCHEN,
Adjoint au Maire

ACTION CULTURELLE

00/693 - Subvention compensatoire versée aux associations utilisatrices du Théâtre Sébastopol.

00/694 - Espace Grec - Projet de convention de partenariat culturel.

00/695 - Reconstitution de l'opération Faubourg des Musiques - Année scolaire 2000-2001.

.../...

00/696 - Exposition temporaire KIJNO - Conventions de mécénat liant la Ville de Lille à la Société DALKIA et à la TRU.

00/697 - Conservatoire National de Région - Bibliothèque musicale - Règlement intérieur.

00/698 - Conservatoire National de Région - Bibliothèque musicale - Abonnement - Tarif.

00/699 - Conservatoire National de Région - Montant des vacations des membres des jurys d'examens et concours.

00/700 - Conservatoire National de Région - Subvention de l'Etat pour la préparation aux épreuves d'admission du Certificat d'Aptitude au professorat : option basson (allemand) - Admission en recettes - Ouverture des crédits d'emploi.

00/701 - Conservatoire National de Région - Droits d'inscription des candidats à la préparation aux épreuves d'admission du Certificat d'Aptitude au professorat option basson (allemand) - Admission en recettes - Ouverture des crédits d'emploi.

00/702 - Ateliers d'Images et d'Arts Plastiques - Montant du taux horaire brut pour des vacations d'enseignement à l'année scolaire.

00/703 - Ateliers d'Images et d'Arts Plastiques - Mise en place d'une nouvelle tarification à partir de l'année scolaire 2000-2001 pour les cours et ateliers - Admission en recettes.

00/704 - Ateliers d'Images et d'Arts Plastiques - Don de l'association ARIAP de matériel et d'un fonds documentaire.

00/705 - Ateliers d'Images et d'Arts Plastiques - Mise en place d'une nouvelle tarification à partir de l'année scolaire 2000-2001 pour les stages - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

00/706 - L'Afrique en Créations - Annexe à la convention entre la Mission 2000 en France, le Ministère des Affaires Etrangères et la Ville de Lille.

00/707 - Communication sur le financement de l'Afrique en Créations.

00/708 - L'Afrique en créations - Engagements prévisionnels.

00/709 - Subvention au Centre Social Maison de Quartier du Faubourg de Béthune.

00/710 - Projet de centre de développement chorégraphique de l'Association Danse à Lille.

Adoptés.

Chemise n°21

Rapporteur : Madame WARDAVOIR,
Conseiller municipal délégué

ECOLES DE MUSIQUE - CHORALES

00/711 - Subvention Ensemble Vocal de Lille.

Adopté.

.../...

Chemise n°23

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

URBANISME

00/713 - Modification du POS - Abandon de l'emplacement réservé d'infrastructure 2A, Porte des Postes.

00/714 - Etude d'urbanisme pour la revitalisation du linéaire commercial du Faubourg des Postes - Convention avec EPARECA.

00/715 - Actualisation du schéma de quartier de Lille-Moulins.

00/716 - Schéma directeur de développement et d'urbanisme de l'arrondissement de Lille - Détermination du périmètre d'études.

00/717 - Ravalement de façades - Subventions.

00/718 - Programme 2000 "maintien des courées".

00/719 - Travaux de démolition de l'ex-usine SEPIETER - Appel d'offres ouvert.

00/720 - ZAC EURALILLE II - Prise en considération du dossier de réalisation.

00/721 - ZAC du Centre International d'Affaires des Gares - Plan de redressement - Avenant n°2 à la convention relative au financement du surcoût TGV.

Adoptés.

ACTION FONCIERE

00/722 - Locaux situés en rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier 59-61 rue des Meuniers - Achat par la Ville à la SLE.

00/723 - Site de la Foire - Vente par la Ville au profit de Lille Métropole Communauté Urbaine de diverses parcelles nécessaires à l'aménagement de la future ZAC.

00/724 - Déclassement du jardin sis rue du Faubourg des Postes et du parking situé rue de Marquillies.

Adoptés.

Chemise n°24

Rapporteur : Monsieur DEGREVE,
Adjoint au Maire

LYCEES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

00/725 - Association d'étudiants - Attributions de subventions.

Adopté.

.../...

Chemise n°25

Rapporteur : Madame ROUGERIE,
Conseiller municipal délégué

CITOYENNETE - MEDIATION

00/726 - Association "Club Léo Lagrange de l'Arbrisseau" - Attribution d'une subvention.

Adopté.

Chemise n°26

Rapporteur : Monsieur CALONNE,
Conseiller municipal délégué

DROITS DE L'HOMME - RELATIONS
INTERCULTURELLES - INTEGRATION

00/727 - Subventions de la Ville - Délégation à l'Intégration - Programmation 2000 - Deuxième répartition.

Adopté.

00/728 - Droits de l'Homme, Relations Interculturelles, Intégration - Subventions de la Ville à diverses associations.

Adopté à la majorité (le Front National vote contre).

Chemise n°27

Rapporteur : Monsieur DELGRANGE,
Conseiller municipal délégué

ACTION HUMANITAIRE
COOPERATION DECENTRALISEE

00/729 - Subvention destinée à la Fondation de Lille.

00/730 - Fonctionnement de l'Association Cap Humanitaire - Demande d'aide financière.

00/731 - Echange entre deux groupes de préadolescents palestiniens et wazemmois - Demande de subvention.

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur DELGRANGE ne prend pas part au vote).

00/732 - Association "CAPE NIAOULESS DIATTA" : Projet de développement d'une école en Casamance - Demande de subvention.

.../...

00/733 - Association de Mécanique Franco-Marocaine - Coopération scientifique - Demande de subvention.

Adoptés.

00/734 - Organisation d'un chantier à Saint-Louis du Sénégal (du 2 au 22 août 2000) - Demande de subvention.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur DELGRANGE ne prenant pas part au vote).

00/735 - Participation à l'opération "Village des associations".

Adopté.

00/736 - Réalisation d'une action humanitaire au Burkina Faso avec des jeunes du Programme TRACE.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour

Chemise n°28

Rapporteur : Madame HENAUT.
Conseiller municipal délégué

DROITS DE LA FEMME

00/737 - Subventions destinées aux organismes en faveur des Droits des Femmes Associations à vocations féminines.

Adopté.

Prenons maintenant les dossiers qui suscitent un débat, ou tout au moins une observation ou une question.

Chemise n°2

Rapporteur : Monsieur DURAND.
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

00/507 - Commune Associée de Lomme - Création d'un emploi permanent à temps complet en éveil musical - Filière culturelle - Enseignement artistique.

00/508 - Commune Associée de Lomme - Subventions 2000 - Dotations complémentaires.

00/509 - Commune Associée de Lomme - Subvention exceptionnelle.

00/510 - Commune Associée de Lomme - Concours de la Chanson Française 2001 - Remise de récompenses.

.../...

00/511 - Commune Associée de Lomme - Avenants aux marchés de travaux pour la construction d'une médiathèque située 794 avenue de Dunkerque.

00/512 - Commune Associée de Lomme - Marché de travaux - Réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique.

00/513 - Commune Associée de Lomme - Modification partielle du Plan d'Occupation des Sols.

00/514 - Commune Associée de Lomme - Contrat de Ville - Programme intermédiaire 2000.

00/515 - Commune Associée de Lomme - Contrat de Ville - Action n°2 - Développement des actions de prévention des dépendances - Subvention au Foyer du Collège Guy Mollet pour le développement d'une action de prévention du tabagisme.

00/516 - Commune Associée de Lomme - Centres de Loisirs - Modification d'une disposition relative à l'utilisation du bon-loisir.

00/517 - Commune Associée de Lomme - Marché de fournitures - Acquisition de véhicules.

00/518 - Commune Associée de Lomme - Réalisation d'un terrain multisports de libre accès à l'école Roger Salengro.

00/519 - Commune Associée de Lomme - Mise en œuvre d'un dispositif carte avantages jeunes à l'échelle de la Métropole.

00/520 - Commune Associée de Lomme - Marché de maîtrise d'œuvre sur concours pour la construction d'un stade - Désignation des membres du jury.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il n'y a pas d'observations particulières sauf une, si vous le permettez. Il y a là un certain nombre de délibérations qui concrétisent l'application de l'association entre nos deux communes de Lille et de Lomme. Je me permets devant vous de me féliciter que, après un an presque jour pour jour, puisque je crois que c'était le 9 juillet dernier, après la première réunion paritaire des deux délégations lilloises et lommoises chargées d'élaborer la charte d'association de nos deux communes, nous pouvons constater que cette association a bien fonctionné et que les premières délibérations d'application de cette association sont aujourd'hui présentées devant le Conseil.

Il y a là, pour la commune de Lomme et pour les Lommois dans leur vie quotidienne, un certain nombre d'avancées, un certain nombre d'accélération de projets dont nous n'aurions pas pu bénéficier si nous n'avions pas, les uns et les autres, initié cette démarche.

Voilà le commentaire que je voulais faire sur ces 13 délibérations qui sont importantes notamment pour nos concitoyens lommois.

Monsieur le Maire - Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Un mot seulement d'explication que nous ne ferons plus à l'avenir et qui vaudra pour les prochains Conseils qui nous séparent du renouvellement de notre Conseil.

Il est bien naturel qu'il y ait des délibérations et, malgré tout, un contenu à cette fusion. Simplement, sur un plan de pratique politique, en l'absence de Conseillers municipaux de l'opposition dans notre Conseil, nous avons résolu de nous abstenir.

.../...

Monsieur le Maire - Bien.

Quelle attitude ont-ils prise à Lomme, ces conseillers de l'opposition ?

M. DURAND - Ces conseillers municipaux de l'opposition ont une attitude que je ne me permettrai pas de juger, ce sont les Lommois qui jugeront le moment venu. D'autant plus que cette attitude a été diverse, plurielle on dira...

M. DECOCQ - Pour une fois que la Droite est plurielle...

M. DURAND - C'est une tentative que là, ils ont réussie... !

A savoir qu'ils ont d'abord été contre le principe, puis pour l'application, puis pour l'abstention. Par conséquent, ils auront à s'en expliquer devant les Lommoises et les Lommois. Nous le ferons pour notre part. En ce qui concerne la nonreprésentation de l'opposition lommoise au Conseil Municipal de Lille, ce que j'entends répéter d'une façon un peu systématique à chaque Conseil Municipal, je voudrais tout simplement rappeler que c'est l'application stricte à la fois de la loi et de l'élection municipale de 1995 qui, dès le premier tour, a donné la majorité absolue à la liste que je dirigeais.

Monsieur le Maire - C'est important de le dire, Monsieur DECOCQ, à savoir qu'on applique les textes et la représentation proportionnelle, et que, sur ce plan-là, elle n'avait pas lieu de s'appliquer compte tenu des textes en vigueur. Nous appliquons la loi les uns et les autres, et il n'y a pas ici de Conseillers municipaux d'Opposition originaires de Lomme.

Les dossiers de Monsieur DURAND sont très importants, et Monsieur DURAND a bien raison de le souligner. On a pris des engagements qu'on est en train d'appliquer, c'est tout. Ces délibérations ont été vues à Lomme, elles viennent ici élaborées, et nous ne pouvons que les approuver dans la mesure où ce sont les engagements que nous avons pris.

Ceux qui les approuvent le manifestent en levant la main : les membres de la Majorité Municipale

Avis contraire : néant

Abstention : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale"

Qu'est-ce que vous faites là-bas au bout ?

M. BERNARD - Nous ne prenons pas part au vote.

Monsieur le Maire - Il vaut mieux le dire.

M. BERNARD - Vous égrenez les positions de vote, et donc naturellement, celle-ci arrive à la fin.

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés (l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" s'abstenant et le Front National ne prenant pas part au vote).

.../...

Chemise n°3

Rapporteur : Madame AUBRY,
Premier adjoint

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

00/521 - Subvention à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole - Mise en place du pilotage des études Euratechnologies.

00/522 - Préparation à la sortie du dispositif Zone Franche Urbaine de LILLE - Subvention à l'association pour la gestion du programme EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) ayant pour dénomination courante Gestion EGEE France.

00/523 - Hôtel d'entreprises, 70 rue Léon Blum.

Adoptés.

POLITIQUE DE LA VILLE

00/524 - Contrat de Ville - Programme 2000 - Actions reconduites et nouvelles - Participation de la Ville - Seconde répartition.

00/525 - Contrat de Ville - Programmation 2000 - Participation de la Ville - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Monsieur DECOCQ, vous nous aviez posé un problème, qu'on s'est efforcé de résoudre.

M. DECOCQ - Je vous remercie d'avoir été attentif aux amendements que nous vous avons remis tout à l'heure, et qui, finalement, se sont synthétisés dans une rédaction commune de cette nouvelle délibération 521.

Ce que je voulais dire, Monsieur le Maire, en déposant ces amendements, et ce que je voudrais dire maintenant, de façon très dépassionnée, c'est que tous mes collègues du Conseil de la Communauté Urbaine partageront mon point de vue car il est conforme à la vérité politique.

Les temps que nous allons vivre sont très intéressants. Nous sommes en plein débat à la Communauté Urbaine sur les transferts de compétences, c'est véritablement un nouveau paysage, un nouvel univers, et il me semblait que la première délibération continuait à ignorer sans doute de bonne foi, le débat récent à la Communauté urbaine.

Pour ce dossier-là comme pour beaucoup d'autres, il ne faut pas, il ne faut plus qu'il y ait deux versions et deux lectures, une version communautaire qui ménagerait ce qu'on recherche et ce qu'on trouve à la Communauté, c'est-à-dire une dynamique métropolitaine dans le consensus politique pour l'intérêt général, et une version municipale et, pour le coup, lilloise, qui flatterait une démarche politique qui est parfaitement légitime et qui est défendue par ceux qui ont voulu la mener.

.../...

Ce qu'il faut, c'est désormais à la fois ménager la dynamique métropolitaine, et naturellement, et c'est pour cela que cette délibération nous convient in fine, ménager et même pourquoi pas entretenir la créativité des communes et de leurs élus.

Nous voterons donc cette délibération car elle correspond, me semble-t-il, à l'état d'esprit qui est, je crois, un état d'esprit partagé.

Monsieur le Maire - Merci.

Madame la Ministre.

Mme AUBRY - Sur le fond, je crois que nous sommes totalement en accord, c'est la raison pour laquelle nous avons trouvé facilement une rédaction.

Au départ, le projet était présenté par les villes de Lille et de Lomme, et pour accélérer le dispositif, car nous sommes tous d'accord pour dire qu'en ce qui concerne les nouvelles technologies, nous n'avons pas de temps à perdre, ceci a démarré de cette manière-là avec un vote de la Région qui attire des crédits européens. Je crois que tout le monde est d'accord ici pour dire que ce sont des sujets d'avenir, et d'ailleurs en tant que Vice-Présidente de la Communauté Urbaine chargée du Développement Economique, j'ai présenté un rapport il y a quatre ans à la Communauté Urbaine où les nouvelles technologies étaient un des trois pôles d'excellence pour l'avenir avec la Santé, les Transports et la Logistique.

Donc, sur le fond, il n'y a pas de problème sur le point de savoir si c'est Lille ou la Communauté Urbaine. Les Lillois savent que ce qui est fait au niveau de la Communauté Urbaine est bon pour Lille. Il s'agit simplement de gérer le dossier avec le maximum d'efficacité, mais nous sommes tous d'accord pour dire que le développement des nouvelles technologies doit se faire au niveau de l'agglomération, en coopération avec les différents projets qui ont déjà commencé à Tourcoing et à Roubaix, et en ce qui concerne ce projet, puisque nous sommes sur les nouvelles technologies liées notamment au commerce électronique, avec la grande distribution.

Par ailleurs, Pierre de SAINTIGNON a été chargé par le Maire de gérer un groupe de travail au niveau de la Communauté Urbaine sur ce sujet, donc je crois que sur le fond, nous n'avons aucun désaccord, et je me réjouis que nous nous soyons mis d'accord sur une rédaction.

Lorsque nous ferons les transferts de compétences, je pense à l'évidence que ce sujet est un sujet métropolitain, il n'y a pas de débat là-dessus, l'important est qu'on avance et qu'on avance vite. Nous avons pris cet engagement avec Lomme, nous pensons qu'il n'y a pas de temps à perdre notamment par rapport à ce qui se passe de l'autre côté de la frontière, et nous avons donc choisi la solution qui allie la rapidité et l'efficacité. Mais sur le fond, je pense qu'il n'y a aucun désaccord.

Monsieur le Maire - Je me félicite à la fois de ce que vient de dire Mme la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, et de ce que dit Monsieur DECOCQ. Il s'agit là d'une activité absolument essentielle, il faut développer ces nouvelles technologies de l'information et de la communication, et je pense qu'il faut le faire de concert entre la Communauté et les Villes de la Communauté, la Région.

Pour accélérer ce mouvement, j'ai chargé Monsieur de SAINTIGNON d'une mission à la Communauté Urbaine, donc je pense que dans le groupe ad hoc qui a été constitué à la Communauté Urbaine, il est très facile de faire des liaisons comme vient de le souligner Madame Martine AUBRY.

Merci pour votre intervention.

.../...

Madame CAPON, vous avez été félicitée tout à l'heure, mais vous avez des choses à nous dire.

Chemise n°14

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjoint au Maire

ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

00/622 - Groupe scolaire Philippe de Comines-Victor Duruy - Construction d'un espace polyvalent à vocation mixte - Participation financière.

00/623 - Ecole Berthelot/Jules Verne - Travaux de rénovation des locaux scolaires - Participation financière.

00/624 - Groupe scolaire Gounod/Lavoisier - Travaux de rénovation du restaurant scolaire - Participation financière.

00/625 - Réfection des cours des écoles Turgot, Victor Duruy et Bara - Participation financière.

00/626 - Groupe scolaire Richard Wagner - Travaux de rénovation - Participation financière.

00/627 - Ecoles Arago et Victor Hugo - Travaux de rénovation - Participation financière.

Adoptés.

00/628 - Contrat Educatif Local - Validation du diagnostic et des orientations - Actions reconduites et prioritaires - Année 2000.

On peut peut-être entendre les interventions avant.

Monsieur le Maire - Oui, si vous voulez. Il y en a pas mal. C'est tout à fait courtois de se laisser interpeller avant de répondre.

Je vois Monsieur RICHIR qui arrive, je vais le laisser souffler une minute.

Madame HENAUT.

Mme HENAUT - Monsieur le Maire, merci. Je serai encore plus brève que l'an dernier parce que le constat des inégalités sociales et scolaires est bien connu, et je ne mentionnerai qu'un chiffre, le retard scolaire en sixième est plus important à Lille que dans toute notre Académie. 7% des élèves ont au moins deux ans de retard à l'entrée en sixième.

Et cependant, chaque printemps amène son lot de mesures de carte scolaire, et cette année encore, nous ne pouvons que prendre acte et déplorer la fermeture de 5 classes dans les quartiers du Centre, de Fives, de Moulins, du Faubourg de Béthune et de nouveau Lille-Sud.

Au Ministère, le ton a changé, mais la règle de la calculette demeure, qui ne tient aucun compte des difficultés et des besoins particuliers.

.../...

La Ville, avec le Contrat Educatif Local continue d'œuvrer au service des enfants, en particulier des plus démunis, mais nous regrettons que ses efforts soient toujours minorés par le manque d'engagement de l'Etat.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Le diagnostic qui est fait par ce contrat est relativement critique. Il tombe relativement mal avec la distinction dont vous vous êtes fait l'écho tout à l'heure, mais le constat est là, il est affligeant pour notre système éducatif national.

Les chiffres sur la ville parlent d'un taux de fuite après le collège et après le primaire vers le privé qui est de l'ordre de 15%, voire plus. On parle d'enfants scolarisés en Belgique, 8.000 sur la métropole. Si on fait une proratisation, on a environ 2.000 -et nous en connaissons- enfants scolarisés en Belgique. C'est important. Et aussi cette sortie du système scolaire qui génère son lot de chômeurs puisque vous savez que le nombre de chômeurs de moins de 25 ans est très élevé sur la métropole et sur la ville.

Monsieur le Maire - Cela change quand même, le chômage !

M. BERNARD - Oui, mais tout de même, le chômage des jeunes reste structurellement important.

Quelle réponse peut-on apporter ? On dit que la famille ne remplit plus son rôle d'éducation c'est vrai, nous le regrettons, mais la finalité qui est avouée dans ce rapport, malheureusement, est de remplacer les familles, tout en prônant d'ailleurs en même temps la volonté de faire participer les parents. Il y a là un certain paradoxe. Mais je crois que la solution, pour pallier la défection des familles, n'est pas dans ce dirigisme des activités péri-scolaires que nous voyons égrenées dans ce Contrat Educatif.

Est-il utile, par exemple, d'imposer le monitoring permanent tout cela parce que les enfants « ne savent pas s'amuser »... ? Je ne pense pas que ce soit véritablement la fonction des collectivités publiques, et je pense que les problèmes sociaux ne seront pas résolus par ces tentatives d'occupation collective du temps libre des enfants.

Je dirai même qu'il est dangereux face à l'échec scolaire de promouvoir, ne serait-ce que, comme on a pu le dire, un modèle de réussite par le sport.

Il y a de bonnes propositions, de bons constats, sur la qualification des intervenants par exemple. J'émettrais plutôt le vœu de voir ces activités encadrées par de réels professionnels.

Sur la standardisation paritaire, on a vu jusqu'où les exigences de la parité pouvaient aller... « pousser les filles à sortir » puisque c'est le constat qui est fait dans ce Contrat, on voit bien qu'on ne peut pas imposer un mode de vie aux filles ou aux garçons. Après tout on est dans un espace de liberté, et c'est tant mieux.

Je dirai que ce bilan est relativement noir. C'est la preuve que les solutions anciennes sont un échec, que les réalisations passées n'ont pas réussi à enrayer le retard scolaire. Je crois que la véritable solution est esquissée, mais elle est trop en filigrane dans ce rapport, il s'agit évidemment de remobiliser les familles. Je sais que cela peut se faire au prix de difficultés importantes, mais je crois que la ville et les partenaires doivent s'engager, parce que c'est vraiment la cellule de base. Sans la famille, je pense que le système éducatif est voué à l'échec.

.../...

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - Sur ce Contrat Educatif Local, quatre remarques rapidement.

La première qui nous mènerait trop loin, et qui serait une réflexion sur l'efficacité, la place et le rôle du système éducatif dans notre pays, dans un Ministère qui a d'ailleurs été secoué il y a quelques mois par des crises rudes, qui ne sont d'ailleurs peut-être pas terminées, comme le laisse à penser le débat récent autour de la dictée du B.E.P.C. qui a pu faire largement sourire, et qui d'ailleurs je crois le dire, pose un problème un peu pathétique. Je crains que ce type d'épiphénomène dont sont responsables des personnes éminentes du Ministère ne discrédite un peu plus auprès de la population un système éducatif qui mérite, au contraire d'être valorisé. D'ailleurs, on le voit bien, les familles issues de l'immigration qui s'en sortent le mieux sont celles qui, souvent, ont accordé au système éducatif une place importante à côté de l'éducation que chaque parent peut tenter d'apporter à ses enfants. C'est donc un débat beaucoup plus large qu'il faudrait avoir sur le système éducatif, et ce n'est pas le lieu ce soir.

Deuxième point, la place et le rôle des familles. On aurait pu, au travers de ce document, trouver un rôle plus important accordé aux familles dans une démarche de responsabilisation. On le voit bien aujourd'hui, aussi bien dans le système éducatif que dans d'autres lieux, il convient d'accorder une place beaucoup plus importante et de trouver des moyens plus modernes, plus actuels, de donner aux familles encore une fois les responsabilités qui leur incombent normalement et dont il convient de ne pas les dessaisir.

Troisième point que je voudrais souligner, c'est que, sans vouloir rouvrir la guerre scolaire, il me paraît paradoxal qu'un Contrat Educatif Local n'associe pas plus étroitement l'un des acteurs importants du système éducatif qu'est l'enseignement privé qui, souvent, dans le recensement des moyens quantitatifs, apparaît sous forme de cases blanches.

Je me permets de rappeler encore une fois que l'enseignement privé, dans une ville comme Lille, n'est pas un enseignement de classe, qu'il y a de nombreuses écoles d'enseignement privé dans les quartiers lillois qui scolarisent des enfants de milieu modeste, et que, de toute façon, le rôle du système éducatif est de s'occuper de tous les enfants sans préjuger de leur origine sociale, ethnique, ou autres.

Je regrette encore une fois que ces écoles soient pratiquement passées sous silence, car s'il est vrai qu'un certain nombre d'entre elles scolarisent des enfants de communes non-lilloises, plus des trois-quarts des enfants en primaire sont en fait des Lillois comme les autres, donc égaux devant la loi, devant l'impôt, devant les droits et devant les devoirs. Donc, nous regrettons cette absence, en particulier pour tout ce qui touche le péri-scolaire, où là, il y aurait certainement dans un Contrat Educatif Local, un souci d'universalité des moyens et des dispositifs.

Autre point que nous voudrions faire apparaître, c'est que, manifestement, quand on lit le rapport entre les lignes, et même à peine entre les lignes, il y a dans cette ville aujourd'hui, un problème au niveau de la restauration scolaire. Il apparaît très clairement en page 65 du rapport, où on parle bien du problème de la restauration scolaire qui réside dans la formation et la qualification des intervenants.

.../...

Vous me permettrez de faire part d'une certaine surprise puisque il y a quelques années, j'intervenais sur ce sujet, et on me répondait que le coût élevé du repas dans la restauration scolaire à Lille, qui est quand même un des plus élevés de France, à 47,64 F -prix de revient total dans un rapport récent- que ce prix se justifiait par un effort d'encadrement, d'animation, d'intervenants autour des repas, puisque dans ces 47, 64 F, les denrées ne représentaient que 6,63 F, soit 14% du coût.

Je suis donc très étonné qu'avec de tels chiffres, on n'arrive pas à une prestation de qualité. J'entends par là non pas la qualité gustative, mais une qualité d'environnement, d'animation, de place, de rôle du repas.

Nous avons très clairement le sentiment qu'il faut remettre à plat ce dossier, qu'on doit pouvoir sortir un prix de revient d'un repas nettement inférieur, en tout cas, correspondant aux critères nationaux. Il y a d'excellentes études qui font des comparaisons des prix de repas. Et les sommes ainsi économisées pourraient venir abonder d'autres dispositifs d'animation et de péri-scolaire.

J'ai presque entendu les communistes dire « mais la Droite veut retirer le pain de la bouche des petits Lillois », je précise bien entendu qu'il n'est pas question de diminuer en quoi que ce soit la qualité des repas servis. Je rappelle encore une fois que, dans le prix de revient des repas, il n'y a que 17% consacrés à l'achat des denrées, et quand je lis que le problème réside dans le fait de faire appel à du personnel vacataire, qu'on a du mal à trouver du personnel qualifié, je me rends compte que l'objectif qui avait été affiché il y a quelques années d'avoir un environnement de grande qualité autour des repas ne semble pas tenu. Ce sera d'ailleurs probablement un des grands enjeux des débats qui viendront dans les prochains mois que d'avoir une autre politique de restauration scolaire.

Enfin, point beaucoup plus positif, il est important de constater dans ce Contrat Educatif Local un engagement large d'un certain nombre d'acteurs du système éducatif. Il y a tout un ensemble de mesures qui vont dans le bon sens. On peut toutefois regretter que, en dépit des propos souvent affichés par Madame Ségolène ROYAL, l'objectif d'aller beaucoup plus loin dans l'aménagement des rythmes scolaires ne soit pas tenu, et surtout généralisé. La Ville de Lille fait des efforts importants en la matière, On ne peut que regretter que les Ministres de l'Education Nationale n'amplifient pas cet effort. Nous aurions eu plaisir à soutenir une démarche beaucoup plus large de développement de l'aménagement des rythmes scolaires.

Quoi qu'il en soit, un certain nombre de mesures vont dans le bon sens. Nous pensons que l'Education Nationale n'est pas la propriété des uns ou des autres, elle est la propriété de tous. C'est la raison pour laquelle nous voterons positivement ce Contrat Educatif Local. Nous estimons que, sur certains points, il devrait être fortement amendé, mais nous pensons qu'autour de l'avenir de nos enfants, de tous les enfants -j'insiste bien de tous les enfants de Lille, sans aucun préjugé- il faut se battre dans l'unité pour affirmer un certain nombre de choses et dégager un certain nombre de moyens.

En dépit des quelques réserves que j'ai formulées, mais qui ne sont pas des réserves de détail, nous voterons ce Contrat Educatif Local.

Monsieur le Maire - Madame CAPON.

Mme CAPON - Sur la carte scolaire, c'est vrai que c'est à peu près la même intervention que l'an dernier. Nous avons des postes qui ont été fermés dans des classes « ordinaires » avec des effectifs en baisse, évidemment. Je vous ai donné le document qui vous permet de contrôler qu'après fermeture, il y a des moyennes de classes qui sont acceptables, 18,71 pour Thierry Launay, 20,86 pour Malot Painlevé, 21 à Madame de Sévigné, 24 à Boufflers, 20,40 à Chénier-Severine.

.../...

Simplement sur les postes spécialisés, nous n'avons pas de réponse, alors que plusieurs d'entre nous sont intervenus auprès de Monsieur le Recteur et de Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Je vous lis la réponse de Monsieur le Recteur FORTIER qui précise que « dès la rentrée scolaire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie reviendra sur cette décision au vu des effectifs sur les classes d'intégration scolaire », puisque je pense qu'il y a une fermeture de trop à Lille-Sud.

Sur le Contrat Educatif Local, si vous le permettez, je vais vous présenter ce document, mais je dis tout de suite à Monsieur RICHIR que c'est encore une étape, qu'il peut être amendé. Je l'ai présenté dans beaucoup de lieux, et chacun pouvait y apporter un contrôle et un avis, et des documents supplémentaires.

Ce Contrat Educatif Local a été créé par quatre Ministères en juillet 1998 : Education Nationale, Culture, Jeunesse et Sports, Politique de la Ville.

Il a pour objectif principal la réalisation, par la Collectivité et avec la participation des services déconcentrés de l'Etat, d'activités et d'actions menées en direction de l'enfant et du jeune. Il concerne les 2 à 15 ans, donc ceux concernés par la scolarité école élémentaire, école maternelle et collège.

Il s'agit en effet de tout mettre en œuvre pour donner aux enfants, aux élèves, l'envie d'apprendre, quel que soit le temps vécu. En priorité, ce dispositif s'attachera à lutter contre tout abandon de la scolarité obligatoire sous toutes ses formes.

Les objectifs généraux du Contrat sont de

- favoriser l'égalité des chances pour tous en luttant contre les inégalités sociales ;
- favoriser l'intégration en promouvant la mixité sociale et en luttant contre toutes les formes d'exclusion, mais aussi en engageant les acteurs éducatifs sur le bien-être physique (hygiène et santé) et mental de l'enfant, refoulant toutes formes de dogmatisme.

La vigilance s'impose.

Refuser pour l'enfant les conditionnements de toutes natures, lui apprendre à respecter autrui dans la diversité de ses opinions, de ses convictions, en rappelant que la liberté de tous ne peut être tissée qu'à partir de la liberté de chacun, qui peut être éventuellement la liberté d'adhérer à la foi de ses pairs.

Cet apprentissage s'articule autour de questionnements tels que :

Suis-je seul au monde ?

Dans quelle société je veux vivre ?

Qu'est-ce que je peux tenir pour vrai ?

Quel sens je donne à ma vie ?

Mais, rappeler les principes, c'est bien. Les faire vivre, c'est mieux. Donc, il va falloir s'attacher à favoriser la notion de découverte et d'épanouissement personnel du jeune et de l'enfant en lui ouvrant les espaces culturels de sa ville.

.../...

Contribuer bien sûr à l'éducation citoyenne, apprendre à connaître son environnement, son quartier, se situer comme citoyen dans sa ville, aider et conforter les parents dans leur rôle privilégié au sein de la communauté éducative, les parents bien entendu étant les premiers éducateurs de l'enfant, espérant ainsi vaincre les problèmes de violence, et permettre la réussite scolaire, ne plus accepter le fossé qui se creuse entre ceux qui savent et les autres.

Proposer un temps périscolaire cohérent en fonction du temps scolaire pour préserver l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant et du jeune, et harmoniser ces différents temps de vie quotidienne en positionnant tous les intervenants éducatifs sur les mêmes objectifs : le temps scolaire restant du domaine de l'enseignant, le temps périscolaire, avant et après l'école, temps du transport, temps du midi, temps de la restauration, accompagnement scolaire du soir, les temps extra-scolaires, le mercredi, les vacances scolaires, le week-end.

Je rappelle que pendant ces vacances scolaires, les centres de loisirs sans hébergement de la Ville de Lille sont ouverts à tous les enfants lillois, ceux des écoles publiques comme des écoles privées.

Pour ces temps, il est indispensable de mobiliser et de mettre en synergie l'ensemble des acteurs concernés par ce Contrat Educatif Local, la Ville, les enseignants, les partenaires associatifs, les parents.

Outre le Contrat de Plan qui se décline en Contrats de Ville et Contrat d'Agglomération, une mise en cohérence est nécessaire entre les différents dispositifs pour tous les publics concernés. Je rappelle le Contrat Enfance, déjà exposé ici, pour les 0 - 6 ans ; le Contrat Educatif Local qui touche les 2-15 ans ; le Contrat Temps Libre, les 6-16 ans qui est en cours d'élaboration et le Plan Local d'Action jeunesse, les 12-25 ans, dont vous parle souvent et dont vous parlera encore Marie-Christine STANIEC-WAVRANT.

On définit dans tous ces contrats des objectifs et des champs prioritaires, d'où la qualité de tous ces dispositifs contractuels, et leur aboutissement est la définition d'un projet éducatif global sur toute la ville, adapté à ces enfants de 0 à 25 ans.

Dès la parution du texte interministériel, des relations étroites de concertation et de travail se sont établies entre les trois villes de la métropole, Lille - Roubaix - Tourcoing, membres du réseau des villes éducatrices, pour une politique éducative commune, dans le cadre de la mise en place du C.E.L. (Contrat Educatif Local).

De plus, un étroit partenariat s'est engagé avec la Maison de l'Education et l'Union Lilloise des Equipements de Proximité.

Ceci a permis l'organisation de deux colloques qui ont vu une participation importante de tout intervenant de l'accompagnement scolaire, qu'il soit ecclésiastique ou laïc, donc tout le monde a pu y participer. Il s'agissait en novembre 1999 de l'accompagnement scolaire, qui a été confié pour l'organisation à l'ULEP, et qui émanait du C.C.P.D. lillois et du Groupe « Violence à l'école ».

L'autre en mars 2000 sur le partenariat éducatif avec la Maison de l'Education.

J'ai donc proposé au groupe de pilotage que les actes de ces deux journées d'études soient joints au document final.

.../...

Pour l'élaboration, nous avons d'abord travaillé sur un état des lieux, et un état des lieux sur la Ville de Lille, c'est jouer sur la décentralisation et travailler avec mes collègues élus, Présidents des Conseils de Quartier qui, eux, ont associé leurs écoles privées comme leurs écoles publiques, s'ils le souhaitent. Je leur ai laissé cette liberté d'action.

Il y a eu passage devant la commission thématique sur l'éducation dans le cadre de la Politique de la Ville. S'y sont associés différents groupes de personnes et de travail où siègent les représentants des services de la Ville, les services déconcentrés de l'Etat, le monde associatif, les parents d'élèves, les syndicats d'enseignants, les élus thématiques, et bien sûr les enseignants.

Ainsi, j'ai constitué un groupe projet, un groupe technique, un groupe de pilotage restreint, un groupe de pilotage élargi. Ces instances se sont réunies à plusieurs reprises depuis un an. L'état des lieux a fait beaucoup travailler les commissions D.S.Q., D.S.U. actuelles, des 10 quartiers de la ville dans leurs commissions attachées à leur Conseil de Quartier

Les actions municipales déjà existantes et les initiatives privées périscolaire et extrascolaire ont toujours été associées. Cet état des lieux a été amendé, complété, rectifié, et il peut encore l'être, puisque la signature n'est pas pour aujourd'hui. Je vous annoncerai en conclusion à quelle échéance j'espère qu'il pourra être signé.

Un véritable travail de terrain a été réalisé avec les services de l'enseignement pour arriver à ce document final, que je vous distribue aujourd'hui, et qui attend encore vos remarques.

Je suis allée le présenter dans les Conseils de Quartier en séance officielle, (je crois qu'il me reste trois quartiers à faire.)

Sur la base de cet état des lieux, et en suivi, a été établi un autre document appelé « diagnostic » dont vous venez de me parler. C'est un diagnostic partagé et vous reconnaîtrez au moins qu'il a pour mérite d'être tout à fait transparent, et qu'il relate le plus fidèlement possible ce qui a été vu par les quartiers, ce qui a été étudié, et qui est remonté de tous les intervenants associatifs de la communauté éducative.

C'est donc une analyse critique, bien sûr, de l'état des lieux pour relever les points forts et les points faibles, pour pouvoir travailler mieux en direction de l'apprentissage des enfants et de leur réussite scolaire.

La situation scolaire : un travail commun a été mené avec l'observatoire municipal, Direction « Politique de la Ville ». Là aussi, ce laboratoire travaille sur le scolaire public et le scolaire privé. Les études s'affinent sur les zones de recrutement et les variations sur les cohortes d'enfants qui fréquentent les écoles et les collèges.

Bien sûr, pour le public, vous avez les chiffres parce que je les possède.

Pour les 86 écoles publiques, 44 maternelles, 42 primaires, 65 écoles maternelles et élémentaires sont en Réseau d'Aide Prioritaire. Il y a 9 collèges publics à Lille, il y en a 6 en Réseau d'Aide et d'Action prioritaire. Ces aides spécifiques sont bien sûr apportées par la Ville aux écoles publiques en difficulté.

On connaît et on constate des problèmes de mixité sociale dans les écoles, selon les quartiers, plus ou moins forts, selon l'endroit où elles sont situées, et selon l'urbanisme environnant.

.../...

On peut aussi regarder de près l'enquête sociale réalisée par l'Inspection Académique qui donne un classement des écoles parmi les 1980 écoles de l'Académie. Mais là encore, je n'ai que le classement des écoles publiques.

D'autre part, l'INSEE signale, comme vous le dites, une scolarisation massive d'enfants dans les établissements privés belges. 8.000 enfants quittent chaque jour la métropole pour la Belgique. Un Inspecteur de l'Education Nationale, à ma demande, est actuellement chargé de mission, pour étudier les raisons de cette fuite d'élèves. Nous travaillons en partenariat avec Mme le sous-Préfet à la Ville et la Politique de la Ville pour en rechercher les causes.

On sait déjà que le service de garde d'élèves en dehors des heures de classe est très attractif. De même qu'un service d'internat est également très attractif pour les familles. C'est souvent une des raisons qui pousse les parents à choisir l'établissement scolaire.

L'affinement de ces données est attendu, il permettra de mieux connaître la raison de l'attractivité ou de la non-attractivité de certains établissements scolaires. Le diagnostic montre également, comme il a été dit, la faible présence du public féminin dans les activités périscolaires proposées actuellement.

Et la dernière étape consiste à faire émerger des actions en fonction des orientations retenues et validées par l'ensemble des partenaires.

Afin d'éviter une rupture dans la continuité des opérations déjà mises en œuvre, certaines actions, bien qu'on dise qu'elles ne sont pas suffisantes, ont reçu une évaluation très positive de la part de tous les acteurs et de tous les participants, et elles peuvent déjà être reconduites. Il s'agit de l'opération des aménagements de rythme de vie de l'enfant sur le quartier de Moulins qui rencontre un réel succès puisqu'on y a ouvert quatre classes depuis quatre ans.

Il s'agit des espaces éducatifs qui ont été ouverts en école élémentaire et qui offrent un temps périscolaire éducatif aux enfants des écoles primaires dans le temps où ils attendent, avant l'école, après l'école, et les mercredis.

Ceci entraine d'ailleurs dans le projet de programme municipal de 1995-2001 avec la nécessité de la création dès la rentrée de septembre d'espaces éducatifs supplémentaires.

Cette opération oblige au recrutement d'emplois jeunes, animateurs pour assurer l'encadrement, ainsi que la prise en compte de leur formation -efforts qui sont réalisés par la Ville de Lille-

Vous savez que les centres d'animation de la petite enfance offrent un accueil très apprécié chez les 2-6 ans en périscolaire ; la base de loisirs de Phalempin avec ses 4 classes par jour et ses 5.000 élèves par an est également très appréciée. C'est aussi un effort important de la Ville en direction des élèves.

Les centres de loisirs accueillent en ce moment 1.500 à 2000 enfants par jour.

Les opérations Contrat d'aménagement du temps de l'enfant sont à poursuivre. Je ne citerai que le Festival Quintefeuille à Fives, et beaucoup de projets culturels spécifiques.

L'action de l'AFEV, Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, qui accompagne les familles, est tout à fait remarquable. En effet, les étudiants volontaires interviennent dans les familles.

.../...

Le Faubourg des Musiques, l'éducation musicale, et bien sûr, les ateliers de la ferme que vous connaissez, les activités physiques, les C.M.I.S. , etc...

Je vais maintenant vous parler du temps du midi. Je sais que ce temps est un temps difficile à gérer. Evidemment, par le passé, il était surveillé par les enseignants. Nous avons actuellement pour les 9.500 rationnaires 500 surveillants. Sur les 500, 30 sont enseignants. Où trouve-t-on les autres ? Pour 2 heures le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi 8 heures par semaine ! Ou on crée des nouveaux métiers qui encadrent les enfants pour 35 heures par semaine annualisées, mais donc il en faut 500 ! Ceci pour répondre à l'objection faite par Monsieur RICHIR.

Pourtant, une amélioration certaine de la qualité de la restauration a été suivie depuis 1995, et depuis les chiffres que Monsieur RICHIR a évoqués, nous avons une fabrication qui a baissé de 10 F par rapport aux chiffres de 1995 qu'il a donnés.

Donc aujourd'hui, nous avons baissé le coût de ce temps de repas.

Bien sûr, la qualification, la formation, la professionnalisation des animateurs est nécessaire, et ces actions sont très importantes pour le rythme de vie puisque nous avons 9.500 rationnaires, et le temps interscolaire est très important pour la qualité du moment d'apprentissage de l'après-midi.

Le Contrat Educatif Local impose une redéfinition de la communauté éducative qui œuvre pour et autour de l'enfant. Les quatre Ministères signataires de la circulaire, les collectivités territoriales, Villes, Département, Région, la C.A.F., le F.A.S., le monde associatif, les familles, les parents, doivent travailler étroitement.

A Lille, ce Contrat Educatif Local est une des composantes essentielles du Contrat de Ville. Il représente le volet Education de la Politique de la Ville, et la politique éducative s'envisage à l'échelle de la ville et se décline au niveau des quartiers.

Le C.E.L. est parmi tous les contrats déjà existants qui lient la Ville, un nouveau dispositif tourné vers l'enfant et le jeune. Outre que ces documents que vous avez sur la table aujourd'hui ont été présentés aux Conseils de Quartier, je les ai aussi présentés aux membres de la commission municipale « Enseignement et Sport ». Ils ont été présentés en Conseil Communal de Concertation avant la présentation officielle de ce soir.

En séance du 13 décembre 1999, notre Conseil Municipal s'est prononcé sur la procédure à adopter pour aboutir à la signature de ce Contrat avec les autorités de l'Etat concernées, Monsieur le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale, et Monsieur le Maire.

Cette signature pourrait avoir lieu lors du Conseil Municipal de décembre 2000.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire - Merci, Madame.

Vous avez entendu un rapport très complet sur la situation scolaire, nos établissements, nos élèves, les problèmes qu'il pouvait y avoir. Au fur et à mesure, on se disait : il y en a des réunions, des organismes de toutes natures et de toutes sortes... Tout se complique, et j'imagine que la tâche de l'Adjointe est importante.

.../...

Ceux qui sont d'accord pour approuver ce rapport le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du front National

Contre : néant

Vous ne prenez pas part au vote j'imagine ?

M. BERNARD - Nous nous abstenons.

Monsieur le Maire - Parfait. Vous avez de ces subtilités... !

Ce rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (le Front National s'abstenant).

Merci.

00/629 - Ensemble immobilier "Madame de Staël" - Bâtiment rue d'Isly - Rénovation - Désignation du concepteur.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

00/630 - Mesures de carte scolaire dans les écoles privées - Rentrée scolaire 2000/2001.

00/631 - Mesures de carte scolaire dans les écoles lilloises du 1er degré de l'enseignement public pour la rentrée scolaire 2000/2001.

00/632 - Aménagement d'un restaurant scolaire rue Fulton - Avenants.

Adoptés.

Madame STANIEC, après les enfants, les jeunes.

Chemise n°10

Rapporteur : Madame STANIEC,
Conseiller municipal délégué

JEUNESSE

00/604 - Mission Locale de Lille - Crédits Loisirs - Subventions.

00/605 - Programmes d'Animation Jeunesse 2000 - Opérations Eté - Sorties familiales - Convention avec l'Union Lilloise des Equipements de Proximité (U.L.E.P.) - Attribution de subvention.

00/606 - Associations de Jeunesse - Subvention de fonctionnement au titre de l'année 2000 - Délégation Jeunesse.

00/607 - Projets Jeunesse Animation - Attributions de subventions.

00/608 - Délibération modificative - Programme d'Animation Jeunesse 2000 - Loisirs des Jeunes dans le Nord - Opérations Ville-Vie-Vacances.

.../...

00/609 - Mise en oeuvre d'un dispositif Carte Avantages Jeunes à l'échelle de la Métropole.

Adoptés.

00/610 - Programmes d'actions prioritaires 2000 du P.L.A. Jeunesse.

Effectivement, Monsieur le Maire, je souhaitais faire un point très rapide sur le P.L.A. Jeunesse, après Ariane, nous avons l'habitude d'intervenir en duo depuis quelques mois maintenant. L'intervention est donc parfaitement liée puisque les commissions de travail de quartier pour la jeunesse continuent et notamment très fortement en lien avec le Contrat Educatif Local.

Le Conseil Communal de Concertation a délibéré. La réflexion sur les problèmes de jeunesse se poursuit et des actions sont proposées dans les quartiers.

Par ailleurs, comme cela a été inscrit dans les engagements du programme municipal, vous m'aviez demandé de travailler à la création d'un Pass Loisirs. Il m'a semblé important de développer ce projet avec d'autres villes de la Communauté Urbaine. 15 villes sont partenaires aujourd'hui dont Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, Loos, Armentières, Hem, etc... je ne les citerai pas toutes.

Le Conseil Régional a confirmé sa participation.

Le Conseil Général et la C.A.F. sont également intéressés, de telle sorte qu'on puisse avoir un prix réduit pour ce Pass Loisirs.

Le principe est simple : le jeune achète une carte pour un montant évalué aujourd'hui à 35 francs qui permettrait l'accès, à certaines conditions, à des prestations ou à des équipements culturels, publics ou privés, exemples : spectacles, concerts, activités sportives, cinéma, voyages, musique, vidéo, hi-fi, permis de conduire, etc...

L'acquisition de cette carte individuelle et nominative serait assortie de la délivrance d'un chéquier « avantages » qu'on appellerait peut-être « chéquier avantages culturels » ou « chéquier prestations gratuites ». A voir.

Le problème des transports est également évoqué entre les différentes villes afin d'améliorer la possibilité de déplacement des jeunes des villes périphériques vers Lille et inversement.

Les Villes impliquées dans cette réflexion ont décidé d'expérimenter cette formule pour la fin de l'année sur la tranche 16/25 ans. Les communes contribueraient par le biais de concours indirects sous la forme de réductions ou de mesures incitatives de découverte de certaines prestations. Les charges directes seraient quant à elles assurées principalement par des subventions sollicitées auprès de l'Etat, de la Région, du Département, de la C.U.D.L., de la Caisse d'Allocations Familiales et de la sponsorship.

La maîtrise d'œuvre de l'opération serait confiée au Centre Régional d'Information des Jeunes qui s'appuiera sur son réseau de distribution au travers des Points d'Information Jeunesse ou des Mairies de Quartiers pour la ville de Lille.

Ces offres doivent encore être négociées. Il y a nécessité de faire un recrutement. C'est le CRIJ qui sera chargé de cette procédure.

Chaque Ville participerait au prorata de sa population jeunes, Soit directement par le biais de subventions, soit par la valorisation apportée par les Villes dans le cadre de cette opération.

.../...

La Carte Avantages Jeunes sera opérationnelle à partir d'octobre et nous imaginons la création d'un festival jeunesse qui pourrait démarrer l'année prochaine afin de lancer sur le plan communication le Pass Loisirs mais également de marquer un rendez-vous pour la jeunesse sur l'ensemble de l'agglomération.

Le deuxième engagement est la formation/qualification des intervenants dans le domaine de la jeunesse. Ce dossier est également en cours.

Le groupe de travail a souhaité la réalisation d'une étude préalable qui devrait se dérouler d'ici la fin de l'année pour pouvoir travailler sur un projet de propositions concrètes à partir de 2001.

Ce travail se fait également en concertation avec la Préfecture du Nord, la D.D.J.S., le Conseil Général et le Conseil Régional.

Enfin, et plus concrètement, pour les Opérations Eté, malgré les conditions météorologiques actuelles, je vous rappelle que l'été à Lille sera très beau.

En effet, la Ville renouvelle son engagement auprès de tous les citoyens et en particulier de ceux qui n'ont pas le loisir de partir. Ceux qui restent à Lille ont aussi droit à leur part de soleil et d'oxygène.

Pour cela, de nombreuses manifestations sont proposées tout au long de ces deux mois. A titre d'information, les partenariats développés au travers des opérations Les Balades de l'Eté avec l'OPAC de Lille, nos Quartiers d'Eté avec la Région, Un Eté en Nord avec le Département, de multiples activités seront proposées aux jeunes : concerts, fêtes de quartier, activités sportives et culturelles, sorties dans la région.

Ces actions ont un caractère plurigénérationnel et multiculturel afin de permettre aux jeunes et aux adultes de créer ou de recréer des liens et non pas d'isoler un groupe par rapport à un autre groupe.

Bien entendu, les équipements, les associations, ainsi que les animateurs des terrains de proximité assumeront l'accueil journalier et assureront l'animation de cette ville comme ils le font d'habitude avec des objectifs simples, dont un qui est essentiel, que chaque Lillois trouve sa place dans la ville.

Monsieur le Maire - Merci, Madame STANIEC.

Y a-t-il des questions ? (non)

S'il n'y en a pas, je mets aux voix ce rapport.

Ceux qui sont d'accord pour l'approuver le manifestent en levant la main :

pour : l'ensemble du Conseil Municipal

contre : néant

Il est adopté à l'unanimité.

.../...

Voilà deux importants rapports qui concernent nos enfants et nos jeunes qui vont avoir, dans de bonnes conditions, un Pass Loisirs et qui pourront faire beaucoup de choses avec cela. 35 francs vous avez dit, c'est très bien. Qu'on se le dise. Et qu'il y ait beaucoup de jeunes qui puissent avoir ce Pass Loisirs. Merci.

Il y a une question de Monsieur RICHIR sur les dossiers de Madame BUFFIN et notamment sur le calendrier de l'Opéra.

Chemise n°19

Rapporteur : Madame BUFFIN,
Adjoint au Maire

DEVELOPPEMENT CULTUREL

00/666 - Bibliothèque Municipale - Subvention du Fonds d'Action Sociale - Rectificatif.

00/667 - Bibliothèque Municipale - Exposition "Le Sténopé photographe" - Demande de subvention auprès de l'Etat - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

00/668 - Palais des Beaux-Arts - Avenant au règlement intérieur des Musées de Lille.

00/669 - Palais des Beaux-Arts - Journée découverte pour les seniors.

00/670 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Deutsche Bank qui souhaite participer à la restauration d'un tableau d'Arnould de Vuez.

Adoptés.

00/671 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Société Bull - Mise à disposition de matériel informatique.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

00/672 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Banque Hervet qui souhaite participer à la restauration du buste de l'atelier d'Augustin Pajou.

00/673 - Palais des Beaux-Arts - Tarification des ateliers scolaires dans le cadre de l'exposition "Lille au XVIIème, des Pays-Bas Espagnols au Roi Soleil".

00/674 - Palais des Beaux-Arts - Avenant n°1 à la convention relative à la gestion des espaces commerciaux du Palais des Beaux-Arts de Lille signée avec la RMN le 11 mars 1999.

00/675 - Palais des Beaux-Arts - Musée de l'Hospice Comtesse - Musée d'Histoire Naturelle - Demande de subvention au Ministère de l'Education Nationale, au titre de l'action culturelle.

00/676 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Fortis Banque France qui souhaite participer à la restauration d'un tableau du peintre Le Gréco.

.../...

00/677 - Musée de l'Hospice Comtesse - Signature avec la RMN d'une convention pour l'exploitation de la boutique du Musée de l'Hospice Comtesse pendant l'exposition "Lille au XVIIème siècle, des Pays-Bas espagnols au Roi Soleil".

00/678 - Musée d'Histoire Naturelle - Mise en dépôt définitif d'une saisie d'objets d'origine animale.

00/679 - Musée d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie - Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture, de la Communication et des Grands Travaux - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

00/680 - Musée d'Histoire Naturelle - Exposition d'œuvres d'Alain TERLUTTE - Convention d'occupation.

00/681 - Musée d'Histoire Naturelle - Tarifs de location des expositions "Déchets corrects exigés !" et "Quelle eau fera-t-il demain ?" Complément aux délibérations n°99/345 et 00/122.

00/682 - Musée d'Histoire Naturelle - Circulation des expositions "Déchets corrects exigés !" et "Quelle eau fera-t-il demain ?" - Avenants aux contrats de location.

00/683 - Musée d'Histoire Naturelle - Exposition "Ces chers disparus" - Sollicitation de fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine de Lille - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

00/684 - Association des Villes Fortifiées - Appel de cotisations.

00/685 - Journées du Patrimoine 2000 - Attribution de subventions.

00/686 - Journées du Patrimoine 2000 - Budget et engagements.

00/687 - Attribution de subvention à l'association USTL - Culture.

00/688 - Avenant au contrat d'affermage pour l'exploitation du Théâtre Sébastopol.

00/689 - Eglise Saint-Maurice - Autorisation de lancement d'un P.A.T. (projet architectural et technique).

00/690 - Porte de Gand - Autorisation de lancement d'un projet architectural et technique.

Adoptés.

00/691 - Opéra de Lille - Plan de financement des travaux.

M. RICHIR - Nous voterons le plan de financement pour les travaux de l'Opéra de Lille. Vous voyez à quel point nous sommes attachés au rayonnement culturel de notre ville.

Mais nous l'aurions voté d'un cœur beaucoup plus joyeux si les promesses qui avaient été faites lors d'un Conseil Municipal en 1997/1998 avaient été tenues.

A l'époque, vous nous aviez promis, Monsieur le Maire, une très belle saison lyrique 2000 à Lille. Nous sommes en juillet 2000, il nous reste encore quelques mois, certes, mais enfin...

.../...

Aussi, nous voudrions ce soir, à l'occasion de ce plan de financement des travaux, pouvoir éclairer la population sur la date à laquelle elle pourra retrouver les joies lyriques auxquelles elle aspire.

Si, comme nous le pensons, les Lillois portent une nouvelle équipe en alternance en 2001 à la Mairie de Lille, nous pourrions à ce moment-là prévoir la date à laquelle cet Opéra pourra rouvrir. Si malheureusement il n'en était pas ainsi, ce que nous ne voulons pas croire, nous aimerions savoir si vous envisagez de rouvrir cet Opéra en 2002, 2003, 2004, capitale culturelle européenne, 2005, 2006...

S'agit-il pour l'Opéra de l'Arlésienne ou s'agit-il d'une ouverture prochaine ?

Nous aimerions ce soir pouvoir éclairer les Lillois sur la date à laquelle ils pourront retrouver cet Opéra.

Monsieur le Maire - C'est plutôt vous qui allez faire votre rentrée avec l'Arlésienne

M. RICHIR - Je vous remercie, ce soir, de bien vouloir nous apporter des éléments de réponse. Je vous indique qu'une précision du niveau du trimestre ou du semestre nous suffirait.

Monsieur le Maire - Madame BUFFIN.

Mme BUFFIN - Je voudrais d'abord vous dire que nous n'avons pas chômé pendant le temps qui vous a semblé si long mais qui a semblé aussi très long aux Lillois. Nous avons beaucoup travaillé.

D'abord, il a fallu établir des plans qui sont très intéressants et qui permettront d'avoir une salle sur le toit de l'Opéra pour les répétitions. On remettra complètement à neuf cet Opéra.

Il a fallu ensuite faire adopter ces plans, les budgétiser, trouver les partenaires financiers. Tout cela est aujourd'hui complètement bouclé. Nous avons dû obtenir le permis de construire et lancer les appels d'offres.

Demain matin aura lieu une réunion sur les différents appels d'offres.

Je pense que les choses sont bien lancées, avec un lancement des travaux à la fin de l'année. Nous pensons pouvoir ouvrir en 2002.

Comme vous le disiez vous-même, il est difficile aujourd'hui de vous donner une date précise parce que cela dépend des disponibilités du Maire de Lille et je pense qu'il est difficile, à ce jour, de connaître son agenda.

Voilà ce que je voulais vous dire.

M. DECOCQ - Cochon qui s'en dédit...

Mme BUFFIN - Ce sera fini en 2002.

Monsieur le Maire - Merci, Madame BUFFIN.

Même pour vous dans l'Opposition, si vous voulez faire un programme en ce qui concerne l'Opéra, prenez garde à ce que vous annoncerez !

.../...

Tout à l'heure, j'ai parlé du Sébastopol, d'une longue fidélité du Sébastopol à une formule d'animation qui a duré presque un siècle. Et puis avec les changements qui sont intervenus, pour le succès, il n'y a qu'une année, on verra.

Mais l'Opéra demande une réflexion et surtout nécessite de l'argent. Or, sur ce plan, nous avons certainement encore un certain nombre de réunions à avoir.

Je voudrais en tout cas vous dire que si nous n'avons pas de la part de l'Etat un engagement non seulement ferme mais important pour faire de Lille une scène lyrique permanente, il n'est pas possible de penser qu'on puisse avoir un Opéra avec des troupes permanentes, ce qui a été le rêve de Madame BUFFIN pendant des années, on y a pensé quand même. Mais c'est quelque chose d'assez irréalisable et nous ne l'avons même plus envisagé.

Pour avoir des spectacles d'opéra, il faudra peut-être aller plus loin.

Je pense que l'Opéra, tel que nous allons le restaurer et le rénover, deviendra un très beau lieu. Et c'est là où il faut faire preuve d'imagination : il devra être le lieu de multiples activités culturelles. On ne pourra pas seulement dire qu'il sera réservé uniquement à l'Opéra. Sinon, il faudra trouver des financements très importants.

Il sera également nécessaire de travailler en coopération, avec Gand par exemple. Vous savez l'effort qu'est en train de faire la Ville de Gand avec les équipements en construction. Et vous connaissez aussi la force de la Flandre dans le domaine de la musique et de l'opéra.

Je veux simplement dire que pour l'opéra il faudra nécessairement une adaptation. Tout le monde participera à la réflexion pour savoir laquelle, avec une activité principale qui reste l'opéra, bien entendu, qui reste l'art lyrique, mais aussi avec des solutions pour permettre de les financer.

En tout cas, nous allons chercher ces financements. Je suis moi-même intervenu auprès de l'Etat, Mme la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité également, Madame BUFFIN ne cesse de le faire. Mais je dois dire que, jusqu'à maintenant, nous n'avons pas les financements à la hauteur même de ce que nous pourrions souhaiter.

Et c'est en fonction de ces financements que nous pourrions aviser.

Nous avons d'ailleurs examiné ce matin toute la problématique de la compétence culturelle entre la Ville et la Communauté Urbaine. Tout cela sera naturellement envisagé.

Comme vous le voyez, ce sont des problèmes auxquels nous sommes très attentifs. La discussion s'élargira avec la Communauté Urbaine et avec les villes voisines.

Il ne suffit pas de dire « Il nous faut l'Opéra »... Oui, on aura une construction nouvelle. Oui, on aura l'Opéra mais certainement dans des conditions qui sont également nouvelles. Il y a quelques années, on ne pouvait même pas entrevoir ces nouvelles conditions.

Voilà pourquoi il nous faut tout de même un certain temps pour les mettre en œuvre et pour les mettre au point.

Voilà ce que je tiens à dire sur un sujet d'étude qui va être primordial pour nous et un sujet qui va être difficile, mais le problème de l'Opéra, c'est le problème des moyens. Je me permets de dire que non seulement je fais appel à l'Etat mais que je fais aussi appel à la Région. Il ne pourra pas y avoir un Opéra conséquent à Lille s'il n'y a pas un effort plus important de l'Etat et de la Région,

.../...

avec un effort qui pourra sans doute être apporté par la Communauté Urbaine. Mais tout cela sera naturellement à discuter.

En tout cas, nous ferons en sorte, une fois l'Opéra rénové, d'ouvrir cette magnifique salle à des spectacles afin que nous puissions monter en puissance pour 2004 lorsque, bien entendu, il y aura des réalisations à l'Opéra de Lille.

Je vous réponds donc avec la certitude qu'il se passera quelque chose à l'Opéra mais aussi avec une certaine prudence compte tenu des moyens financiers qu'il faut rassembler pour cet équipement.

Je demande à tous ceux qui souhaitent que, au Nord de Paris, il puisse y avoir une scène lyrique, en tout cas, des spectacles lyriques, de faire un effort et cet appel s'adresse autant à la Région qu'à l'Etat.

Etes-vous d'accord pour voter les rapports de Madame BUFFIN ? (Oui)

Là, vous sortez de l'abstention et de la position de ne pas prendre part au vote. Très bien. Nous allons donc tous lever la main pour saluer l'opéra.

Tout le monde est d'accord. Aucune voix discordante. Marchons, marchons... Vous connaissez l'air d'opéra...

C'est mieux que l'Arlésienne d'une certaine façon... pour aller vers le projet dynamique que nous souhaitons tous.

Adopté.

00/692 - Attribution de subvention à une association patrimoniale.

Adopté.

Chemise n°8

Rapporteur : Madame DAVIDT,
Adjoint au Maire

TOURISME

00/599 - Location d'un local de pré-accueil en gare de Lille-Eurove - Convention avec la Société d'Aménagement de Commerces et de Concessions.

00/600 - Office de Tourisme de Lille - Subvention pour le programme "Animateurs de pré-accueil touristique".

Je veux simplement attirer l'attention du Conseil Municipal sur le dossier 599. Il concerne la signature d'une convention prévue entre la S.N.C.F. et la Ville de Lille, convention de mise à disposition d'un local au sein de la gare Lille Europe pour y installer un vrai site de pré-accueil touristique.

Le pré-accueil permet d'informer et d'orienter les touristes et les voyageurs dès leur arrivée en gare. On leur donne des plans de Lille, des plans de métro, etc...

.../...

C'est l'une des missions remplies aujourd'hui par des agents municipaux qui ont le statut d'emplois jeunes.

Le nouveau local remplacerait les sites actuellement implantés dans des petites bulles d'information avec la S.N.C.F. et qui n'offrent pas toutes les conditions d'efficacité, notamment en raison de la confusion existant avec l'accueil S.N.C.F.

Ce nouveau local qui était normalement à vocation commerciale était très convoité car extrêmement bien situé au croisement des lignes internationales. La S.N.C.F. nous l'a réservé dans des conditions tout à fait raisonnables, voulant montrer par là son souhait de qualifier l'accueil international offert aux visiteurs de cette gare située au cœur de l'Europe du Nord, et également sur le plan qualitatif et sur le plan touristique d'accompagner la ville dans ses efforts d'insertion et d'emploi, ce changement de lieu pouvant être considéré comme une étape vers la pérennisation des emplois jeunes concernés.

Au nom de tous les collègues qui travaillent sur ce sujet et en particulier de Monsieur Pierre de SAINTIGNON chargé de l'emploi, je me félicite d'avoir trouvé dans ce partenaire une entreprise publique ayant cette préoccupation car je crois que pour nous tous l'utilité sociale, c'est aussi de la rentabilité.

Je voulais donc le souligner et vous dire que l'ouverture de cet équipement devrait normalement se faire en octobre prochain.

Monsieur le Maire - Merci, Madame DAVIDT.

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Sur la création de ce site mais aussi sur la subvention pour le programme « animateurs de pré-accueil touristique ».

Effectivement, il est important que la Ville s'engage sur l'accueil des touristes puisque c'est un secteur incontournable.

Simplement, la Ville devrait se repositionner au niveau de l'accueil touristique.

En effet, que ce soit au niveau de la signalisation, de l'accessibilité ou même de l'ouverture de ces différents sites, je crois que nous avons des progrès à faire.

Nous confions cette mission à des emplois jeunes. Nous pensons au contraire qu'une qualification ou qu'une professionnalisation est nécessaire pour accueillir les touristes dans les différents coins de la ville.

Je prendrai juste l'exemple de la compréhension des langues étrangères qui est malheureusement un des points faibles de l'accueil touristique.

On nous propose aussi d'être en phase avec les nouvelles technologies pour informer en temps réel mais quand on lit la convention de mise à disposition, on s'aperçoit que la borne interactive est à l'intérieur et qu'elle n'est donc ouverte que quand le site lui-même est ouvert, ce qui est tout à fait insatisfaisant, d'autant que le choix est très difficile puisque tous les partenaires du tourisme ont une politique active voire agressive de promotion et de communication.

.../...

Enfin, je regrette que les documentations soient trop générales et pas assez centrées en particulier sur la clientèle familiale et les enfants.

Au-delà d'un meilleur ciblage, il faudrait aussi des points de diffusion étendus. Je me souviens que Madame DAVIDT avait évoqué la possibilité de créer un tel local à l'Hospice Comtesse et je vois que, malheureusement, il n'est pas repris aujourd'hui.

Il y a donc encore des efforts à faire. Egalement en matière de jalonnements pour piétons car la ville reste toujours déficitaire en la matière. Quelqu'un qui arrive à Lille Europe a bien du mal à se positionner, hormis peut-être un plan qui se situe dans la gare, pour rejoindre les principaux sites touristiques de la ville.

Je pense qu'il faut en profiter, diffuser ces structures d'accueil, évaluer, observer les tendances, pour que la Ville anticipe sur son offre touristique.

Voilà les quelques observations que je voulais faire sur ce dossier. Nous le soutiendrons évidemment mais je voulais noter ce léger décalage par rapport au plan local d'action sur le tourisme qui avait été évoqué il y a quelques mois.

Monsieur le Maire - Madame DAVIDT, si vous voulez répondre.

Mme DAVIDT - Oui, je veux bien répondre.

Avec Monsieur de SAINTIGNON, depuis le début de l'année, nous sommes en train d'étudier la requalification de tous nos sites de pré-accueil. Le dossier sur Euralille en est un exemple mais également la subvention que nous votons aujourd'hui va permettre d'élargir les fonctions des jeunes qui sont en préaccueil et de les doter d'outils informatiques pour les relier et en faire des annexes de notre Office du Tourisme.

Ceci, sur le plan de l'organisation. A partir de septembre-octobre, je pense que nous aurons pris un certain nombre de décisions sur ces sites de pré-accueil.

Mais je voudrais corriger un certain nombre de choses qui viennent d'être dites.

Il est vrai que nous avons un certain nombre d'emplois jeunes et que notre action est aussi sociale et qu'ils n'ont pas tous le profil touristique, mais je corrigerai ce que vous avez dit en disant que la majorité de ces jeunes ont un B.T.S. Tourisme, qu'ensuite, nous les avons sélectionnés notamment sur leurs capacités à parler l'anglais, ce qui est déjà un premier progrès, et qu'enfin en ce qui concerne le local évoqué, la borne qui sera dans ce local sera accessible 24h/24 grâce aux progrès de la technique parce qu'elle sera placée derrière la vitre et qu'on pourra la faire fonctionner avec un système tactile. Donc, même pendant les heures de fermeture, cette borne permettra de réserver un hôtel et d'avoir un certain nombre de renseignements sur Lille.

Quant à l'Hospice Comtesse, il est vrai qu'à terme nous pouvons y prévoir un site de pré-accueil touristique mais comme ce lieu doit faire l'objet de nombreux travaux, je pense que nous devons prendre en considération le planning de travaux avant d'installer un site où les jeunes pourraient être sous-utilisés, ce qui serait tout à fait négatif.

Voilà ce que je voulais ajouter.

.../...

Monsieur le Maire - Très bien.

Ces réponses vous satisfont, Monsieur BERNARD ?

Très bien.

Vous êtes d'accord pour adopter ces rapports ?

(oui)

Ils sont adoptés à l'unanimité.

PRETS DE SALLES ET DE MATERIEL

00/601 - Prêts de salles et de matériels- Réactualisation des tarifs.

00/602 - Prêts de salles - Demande de réduction d'un titre de recettes.

Adoptés.

Chemise n°6

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,
Conseiller municipal délégué

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

00/548 - Mise à disposition d'agents au profit du Centre Social Mosaïque de Fives - Complément d'informations.

M. DECOCQ - En fait, ce n'est pas vraiment une question, Monsieur le Maire, c'est plutôt pour donner une petite note d'ambiance du point de vue de l'opposition. Je pense qu'il n'y a pas une bonne lisibilité sur ce que la Mairie veut faire du centre social Mosaïque par rapport à la maison de quartier de Fives.

On nous demande aujourd'hui d'approuver une mesure technique qui, en soi, n'est pas critiquable, le détachement d'agents municipaux au centre social. Ce détachement ne sera pas renouvelé. A la limite, pourquoi pas, mais on ne voit pas bien.

Donc, logiquement, on devrait s'abstenir sur une telle question parce qu'on n'a pas la vision de ce que vous voulez sur ce secteur.

Je crois qu'il serait quand même nécessaire d'avoir un jour une vision plus claire et plus transparente de votre stratégie.

Pour le coup, on votera tout de même cette mise à disposition qui est nécessaire au centre social Mosaïque.

Monsieur le Maire - Monsieur FREMAUX, vous donnez une explication.

.../...

M. FREMAUX - Je veux simplement rassurer Christian DECOCQ sur l'avenir de ce centre. Il fait l'objet d'une discussion sous la responsabilité de Patrick KANNER dont c'est la mission à l'Hôtel de Ville pour savoir comment nous allons envisager son avenir, et surtout géographiquement pour déterminer l'endroit où on va le repositionner.

Etant entendu que d'avoir la cohabitation centre social Mosaïque/maison de quartier à quelques centaines de mètres pose le problème de coordination de nos deux instances sur le même quartier.

Aujourd'hui, l'ensemble des partenaires sont d'accord pour en discuter et pour être relocalisés sur Fives, un peu plus loin, probablement dans le secteur des rues Cabanis ou Gutenberg, là où la population attend ce type d'équipement.

Mais cela se négocie, cela prendra du temps, il faut le financer. Nos partenaires associatifs sont d'accord.

Les cinq délibérations, dont la première est la 548, sont des conventions de mises à disposition habituelles et qui sont notre façon d'aider, sous la forme de prise en charge directe d'emplois et donc de masse salariale, les différentes structures dans les quartiers.

Quand nous aurons abouti avec Patrick sur cette discussion, nous informerons le Conseil Municipal, mais les partenaires sont déjà informés.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur FREMAUX. C'est très juste, on ne peut pas mettre à proximité immédiate deux établissements qui remplissent des missions assez voisines et en tout cas qui se croisent.

La délocalisation de ce centre social est une nécessité. Cela est évident. Et je pense que la nouvelle localisation qui est avancée est bonne. Dans le quartier de l'ancienne usine Peugeot, il y a place pour un équipement de cette nature.

C'est une discussion qui aura lieu à la Commission et ce sont des décisions qui seront prises ultérieurement.

Vous êtes d'accord pour approuver le rapport de Monsieur FREMAUX ?

Il n'y a pas d'opposition ? (non)

Pas d'abstention ? (non)

Adopté.

00/549 - Mise à disposition d'un agent au profit de la Maison de Quartier de Wazemmes.

00/550 - Mise à disposition d'un agent au profit de la Maison de Quartier de Faubourg de Béthune.

00/551 - Mise à disposition d'un agent au profit de la Maison de Quartier de Moulins.

00/552 - Mise à disposition d'un agent au profit de la Maison de Quartier de Fives.

.../...

00/553 - "Remplacement d'agent en charge du gardiennage de bâtiments et logé pour nécessité absolue de service" par des agents non titulaires.

00/554 - Régime indemnitaire de la Police Municipale - Chef de Service Catégorie B.

00/555 - Création et suppression d'emplois.

00/556 - Rémunération des vacataires recrutés par le service Manifestation.

00/557 - Régime indemnitaire du cadre d'emplois des vétérinaires.

00/558 - Personnel nécessaire à l'organisation des journées du Patrimoine.

00/559 - Indemnité accordée à Madame Danielle COSQUER, Contrôleur des Contributions Directes.

00/560 - Indemnité accordée à Madame Claudine BRANSWICK, Contrôleur des Contributions Directes.

00/561 - Indemnité accordée à Madame Christine WIART, Contrôleur des Contributions Directes.

00/562 - Indemnité accordée à Madame Nunzia BEURRIER, Contrôleur des Contributions Directes.

00/563 - Indemnité accordée à Madame Monique DAUTRICHE, Contrôleur des Contributions Directes.

00/564 - Indemnité accordée à Monsieur Pascal MAGINOT, Contrôleur des Contributions Directes.

00/565 - Indemnité accordée à Monsieur Patrick CAUCHE, Contrôleur des Contributions Directes.

00/566 - Indemnité accordée à Monsieur Patrick ROBITAILLE, Contrôleur des Contributions Directes.

00/567 - Indemnité accordée à Monsieur Pierre TOMASZEK, Contrôleur des Contributions Directes.

00/568 - Indemnité accordée à Monsieur Christophe WARET, Contrôleur des Contributions Directes.

00/569 - Indemnité accordée à Madame Astrid MARCINIAK, Contrôleur des Contributions Directes.

00/570 - Indemnité accordée à Madame Delphine LOMBART, Contrôleur des Contributions Directes.

00/571 - Indemnité accordée à Monsieur Richard MARCINIAK, Contrôleur des Contributions Directes.

00/572 - Indemnité accordée à Monsieur Didier PAGE, Contrôleur des Contributions Directes.

00/573 - Indemnité accordée à Monsieur Jean-Claude DUQUENOY, Contrôleur des Contributions Directes.

00/574 - Indemnité accordée à Monsieur Serge MACHURON, Contrôleur des Contributions Directes.

00/575 - Indemnité accordée à Monsieur Jean-Pierre FORTIS, Contrôleur des Contributions Directes.

00/576 - Indemnité accordée à Monsieur Bernard DUPONT, Contrôleur des Contributions Directes.

00/577 - Indemnité accordée à Monsieur Alain MONCHECOURT, Contrôleur des Contributions Directes.

.../...

- 00/578 - Indemnité accordée à Madame Renée ESTRADE, Contrôleur des Contributions Directes.
- 00/579 - Indemnité accordée à Madame Magalie MARCILLY, Contrôleur des Contributions Directes.
- 00/580 - Indemnité accordée à Madame Isabelle FILIP, Contrôleur des Contributions Directes.
- 00/581 - Indemnité accordée à Madame Béatrice BEZSILKO, Contrôleur des Contributions Directes.
- 00/582 - Indemnité accordée à Madame Lydie HUREZ, Contrôleur des Contributions Directes.
- 00/583 - Indemnité accordée à Madame Chantal COLEIN, Contrôleur des Contributions Directes.
- 00/584 - Indemnité accordée à Monsieur Gérard MALSAGNE, Contrôleur des Contributions Directes.
- 00/585 - Indemnité accordée à Monsieur Denis PUTKOWNIK, Contrôleur des Contributions Directes.
- 00/586 - Indemnité accordée à Monsieur Jean-Pierre THERY, Contrôleur des Contributions Directes.
- 00/587 - Indemnité accordée à Monsieur Franck DECAUDIN, Contrôleur des Contributions Directes.
- 00/588 - Indemnité accordée à Madame Patricia MENAGE, Contrôleur des Contributions Directes.
- 00/589 - Indemnité accordée à Madame Annie BASSET, Contrôleur des Contributions Directes.
- 00/590 - Indemnité accordée à Madame Marie-Hélène PATRICE, Contrôleur des Contributions Directes.
- 00/591 - Indemnité accordée à Monsieur Patrick DECOMBREDET, Contrôleur des Contributions Directes.
- 00/592 - Indemnité accordée à Monsieur Jean-Daniel POGNICI, Contrôleur des Contributions Directes.
- 00/593 - Indemnité accordée à Madame Marcelle BARRERE, Contrôleur des Contributions Directes.
- 00/594 - Indemnité accordée à Madame Ginette CHEVALIER, Contrôleur des Contributions Directes.
- 00/595 - Indemnité accordée à Madame Marie-Claude LEBON, Contrôleur des Contributions Directes.
- 00/596 - Indemnité accordée à Madame Claudette MILLARD, Contrôleur des Contributions Directes.
- 00/597 - Indemnité accordée à Madame Georgette MASURELLE, Contrôleur des Contributions Directes.

Adoptés.

Chemise n°16

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX,
Adjoint au Maire

ENVIRONNEMENT

00/638 - Maison de la Nature et de l'Environnement - Convention annuelle 2000 - 3ème versement de la subvention 2000.

.../...

00/639 - Convention partenariale entre la Ville de Lille et l'Association Animavia - Attribution de subvention de fonctionnement 2000.

Adoptés.

ESPACES VERTS

00/640 - Aménagement de la Promenade du Maire et du Préfet - Convention Ville de Lille/Voies Navigables - Modification.

Adopté.

ECLAIRAGE PUBLIC

00/641 - Boulevard Périphérique Est de Lille - Eclairage Public des voiries urbaines - Avenant à la convention du 9 juin 1999 - Prolongation de la date de validité de la présente convention.

Adopté.

Monsieur le Maire - Monsieur PARGNEAUX, c'est Monsieur RICHIR qui vous interpelle sur la délibération 641.

M. RICHIR - La délibération 641 a trait à l'éclairage public des voiries urbaines du Boulevard Périphérique Est de Lille.

Je dois tout de suite vous dire très honnêtement que nous voterons cette délibération mais que, évoquant le Boulevard Périphérique Est de Lille, nous voudrions, Monsieur le Maire, vous alerter ce soir avec solennité sur les dérives actuelles concernant l'utilisation de ce Boulevard Périphérique Est.

En effet, depuis quelques mois et de façon croissante au fil des jours, ce Boulevard Périphérique Est est maintenant massivement utilisé par des poids lourds, généralement hollandais, allemands ou belges, qui traversent à grande vitesse l'agglomération lilloise. Ils sont censés être détournés vers le grand ring, ils ne prennent même plus l'A 22, descendant de Belgique, des Pays-Bas ou d'Allemagne du Nord, à hauteur de La Pilaterie, ils prennent la Voie Rapide Urbaine pour rejoindre l'autoroute A 1 et, dans l'autre sens, à hauteur de Ronchin, massivement, ils se précipitent vers la Voie Rapide Urbaine pour rejoindre la Belgique par le secteur de La Pilaterie.

J'ai été moi-même témoin à plusieurs reprises depuis trois semaines de cette augmentation considérable. On peut doubler des poids lourds mais, dans les faits, on ne double pas les poids lourds, ce sont les poids lourds qui doublent. Car, sur ce secteur Ronchin- Pilaterie, il n'est pas rare d'être doublés par 7 ou 8 poids lourds étrangers, à des vitesses de 110, 120, voire 125km/h comme je l'ai vu récemment, sur les viaducs au-dessus des voies ferrées et de Fives.

Je me permets de rappeler également que c'est l'endroit où se situera dans Euralille 2 le Bois Habité.

Il apparaîtrait donc sage d'abord de faire des mesures de pollution atmosphérique et de demander à l'AREMA de faire des mesures, en particulier si le beau temps revient et que nous allons vers des changements de pression, pour mesurer l'influence sur la pression atmosphérique.

.../...

Il faut savoir que les fumées diesel de poids lourds à 20 centimètres du sol, c'est-à-dire au-dessus du niveau des habitations de Fives et de ce secteur, représentent un risque de majoration considérable de pollution, d'autant plus difficile à repérer qu'elle est souvent relativement localisée.

Je voudrais enfin, sans dramatiser à l'excès mais c'est notre rôle de vous interpellé à ce sujet, vous dire que l'autre jour sur cette autoroute, j'ai été doublé par un poids lourd à grande vitesse qui transportait de l'ammoniaque, un poids lourds des Pays-Bas, et qu'il serait dramatique dans les années qui viennent de se retrouver avec une catastrophe écologique majeure. Chacun a en tête les images du type Los Alfaques.

Aussi, ce soir, nous voulons vous demander, Monsieur le Maire, de prendre des mesures urgentes, d'une part, d'études mais également, d'autre part, de décision à prendre car sinon nous aurons dans six mois ou un an des milliers de poids lourds qui traverseront la ville de Lille avec des nuisances phoniques mais surtout en terme de pollution et plus encore en terme de risques accidentels en particulier sur le plan chimique.

Monsieur le Maire - Monsieur RICHIR, je vous ai bien entendu, vous me demandez de prendre des mesures. Je n'ai aucune autorité pour prendre des mesures. Nous sommes sur une autoroute, c'est par conséquent l'Etat et l'Etat seul qui peut intervenir. Je ne suis absolument pas qualifié, et pas davantage le Conseil Municipal, pour prendre des mesures.

Mais vous avez raison de souligner ce problème qui est grave. C'est un problème, j'en suis persuadé, qui sera une des préoccupations essentielles du Conseil Municipal, pas seulement d'aujourd'hui mais aussi de demain, et qu'il sera crucial pour les prochaines années.

Le contournement de la ville, de la métropole est absolument indispensable. C'est pourquoi je ne comprends absolument pas la décision qui a été prise par le Tribunal Administratif sur le contournement Sud. Et on a sûrement des dispositions à prendre pour le contournement Est. A vrai dire, ce contournement Est existe mais les camions ne prennent pas le chemin qu'on leur propose et ils passent au plus court. Par conséquent, ils traversent la métropole.

C'est un problème premier qui va nécessiter des protestations de notre part et des mesures législatives et réglementaires pour qu'on puisse le traiter. Sinon, on n'aurait plus qu'à se croiser les bras devant tous ces camions qui, passant au plus court, viennent traverser notre ville et dans des conditions qui ne sont pas acceptables.

Oui, il faut protester, il faut préparer des propositions.

La proposition est relativement simple quand il y a un contournement possible, il y a obligation pour les poids lourds, dans certaines conditions à définir, de prendre ce contournement et de ne pas passer au plus court en traversant la ville.

M. DECOCQ - Entre les paillotes corses et les poids lourds hollandais, il faut que la République donne de la voix, Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire - Je ne sais pas pourquoi vous faites un amalgame entre les paillotes corses et les camions...

M. DECOCQ - C'est le même mépris de l'autorité. Ils font ce qu'ils veulent !

.../...

Monsieur le Maire - Non, on ne peut pas dire cela. La législation actuelle est comme elle est mais elle ne permet pas de les contrer.

Pour les paillotes, il y a une législation, il y a une réglementation, et il y a une non-observation de la réglementation et de la législation.

En ce qui concerne ces poids lourds, je le dénonce avec vous, il y a une réglementation, il y a une législation, et il y a des autoroutes. Ils sont libres de les emprunter et il n'y a pas d'autorité pour les en empêcher, même celle de l'Etat d'ailleurs, pour entraver la circulation sur ces autoroutes.

Par conséquent, tout est à prévoir sur ce plan. J'invite les avocats du Conseil Municipal ou les juristes à travailler sur ce problème qui se posera de plus en plus et qui est très important.

La plupart du temps, quand un contournement est réalisé, les gens l'empruntent. C'est relativement simple quand les routes ne sont pas des nationales, ne sont pas des autoroutes. On le voit dans toutes les traversées des villes lorsqu'on part en vacances en particulier, mais là, c'est un cas singulier qui nécessitera réglementation et législation appropriées.

Merci de votre intervention.

Monsieur PARGNEAUX, vous n'avez rien à ajouter ?

M. PARGNEAUX - Juste pour confirmer ce que disait Monsieur RICHIR. Les rues adjacentes du Boulevard Périphérique et du Boulevard Urbain seront bien éclairées grâce à la politique que nous menons en matière d'éclairage public.

Monsieur le Maire - On pourrait peut-être demander des relevés de pollution consécutives aux passages de ces camions. Ce serait peut-être une manière d'intervenir et ensuite d'élargir le problème.

Monsieur KANNER, vous avez une intervention de Monsieur BERNARD sur vos rapports.

On fait vite maintenant.

Chemise n°17

Rapporteur : Monsieur KANNER,

Adjoint au Maire

ACTION SOCIALE

00/642 - Attribution de primes municipales dans le cadre des OPAH Moulins, Wazemmes, Lille-Sud, Fives et courées en complément des aides de l'ANAH.

00/643 - Transformations d'avances remboursables en secours - Titres de recettes n°13822/98, 2004/99 et 6775/99 en faveur de trois familles lilloises en difficulté.

Adoptés.

00/644 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Logement.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur FALISE ne prend pas part au vote).

.../...

00/645 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale.

00/646 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Actions liées à l'Enfance (+ 6 ans) - Associations diverses.

00/647 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Actions à caractère familial.

00/648 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Vacances familiales.

00/649 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Vacances enfants.

00/650 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Aides Familiales à Domicile.

Adoptés.

00/651 - Contrat d'Objectifs - Validation.

(voir discussion et vote infra).

GESTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX

00/652 - Intervention sur le secteur Enfance de Lille-Sud - Les Francas Association Départementale du Nord - Attribution de subvention.

Adopté.

00/653 - Subvention a la Fédération des centres sociaux - Aide à l'accompagnement de la démarche de contractualisation avec les équipements de proximité lillois.

M. BERNARD - Rapidement, Monsieur le Maire, sur la délibération 651 concernant le conventionnement des différents centres sociaux et maisons de quartier.

Je salue la volonté de rationalisation de l'allocation des ressources publiques mais je dois dire que j'ai été surpris, pour ne pas dire déçu, de la fatuité de cette convention, de ce contrat d'objectifs.

Quand on lit les obligations de l'association, elles se limitent quasiment au minimum légal, sous réserve d'un certain montant de subvention.

Or, vous savez que depuis les observations de la Chambre Régionale des Comptes mais aussi certains écueils que les centres sociaux ou maisons de quartier, je rappelle celle de Belfort, ont vécus, il est nécessaire de mieux contrôler l'emploi des fonds publics.

Il ne s'agit pas évidemment d'imposer un contrôle contraignant de plus mais de veiller à un meilleur équilibre des finances pour éviter tout dysfonctionnement et tout dérapage.

Pour nous, ce contrat d'objectifs est totalement insatisfaisant car il évoque peut-être une garantie des responsabilités, celle-ci est peut-être nécessaire, mais elle est en tout cas insuffisante.

.../...

Il nous faut au contraire privilégier l'efficacité et l'efficace de la dépense publique et surtout mesurer l'impact des politiques publiques qui sont mises en œuvre dans la ville, ce qui n'est malheureusement pas favorisé par ce type de document.

Monsieur le Maire - Monsieur RICHIR sur la délibération 653.

M. RICHIR - La délibération 653, que nous voterons, prévoit une subvention à la Fédération des Centres Sociaux.

Nous voudrions simplement faire écho à une délibération qui avait été prise il y a trois ans pour apporter une subvention à un organisme qui, à l'époque, venait de naître, et qui était l'Union Lilloise des Equipements de Proximité.

En son temps, j'étais intervenu auprès de Monsieur KANNER en Conseil Municipal pour trouver que la création de cette Union Lilloise des Equipements de Proximité n'était peut-être pas indispensable et qu'il valait probablement mieux s'appuyer sur le mouvement fédératif des centres sociaux.

Nous avons préconisé à l'époque de s'appuyer sur la Fédération des Centres Sociaux de manière à prévenir autant que faire se peut ou à voir s'allumer des clignotants lors des difficultés de gestion d'un certain nombre de centres sociaux.

Au cours des trois dernières années, malheureusement, nous le savons, un certain nombre de centres sociaux ont connu, voire connaissent encore, des difficultés au quotidien.

Nous voyons apparaître aujourd'hui un partenariat avec la Fédération des Centres Sociaux. Je dois dire que les militants associatifs que nous sommes également saluent le fait de s'adresser au mouvement fédératif concerné ce qui, je crois, est une bonne pratique dans le monde associatif. Mais, de ce fait, nous nous interrogeons sur la nécessité de maintenir -ce n'est pas la délibération de ce soir- notre concours à l'Union Lilloise des Equipements de Proximité.

Est-ce bien utile aujourd'hui de conserver l'U.L.E.P. ?

Il appartient à l'U.L.E.P. d'y répondre. Mais dans la mesure où cette U.L.E.P. est quand même née à une époque d'une volonté de la Ville, on peut aujourd'hui s'interroger.

Donc, nous soutiendrons ce partenariat avec la Fédération des Centres Sociaux mais c'est pour nous l'occasion d'exprimer le sentiment que nous avons eu raison il y a trois ans. Nous pensons que la création d'une U.L.E.P. ne se justifiait pas à l'époque et qu'elle n'a probablement plus d'utilité aujourd'hui.

Monsieur le Maire - Monsieur KANNER.

M. KANNER - Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur la délibération 651, l'intervention de Monsieur Philippe BERNARD, je rappellerai simplement que la notion de contrat d'objectifs dans la politique sociale de la Ville est une vieille notion puisqu'elle date de 1985, c'est notre collègue Bernard ROMAN qui l'avait instaurée à l'époque quand il était Adjoint à l'Action Sociale.

Nous la mettons en œuvre aujourd'hui dans le cadre de nos relations avec les centres sociaux pour plus de transparence et dans un souci aussi de responsabilisation des financeurs et des structures qui reçoivent ces financements.

.../...

Je rappellerai à chacun d'entre nous, mes chers collègues, que les enjeux financiers sont considérables et que le poids de la Ville ne cesse de croître dans le financement des centres sociaux.

En l'occurrence, je rappelle ces chiffres importants pour 1999 : le Compte Administratif laisse apparaître que l'apport de la Ville, outre la mise à disposition de locaux de manière gratuite, s'élève à plus de 16 258 000 F, soit près du tiers du financement des centres sociaux, les autres financeurs étant la C.A.F., le Conseil Général et toute une série de partenaires divers.

Ce contrat d'objectifs, Monsieur BERNARD, est une pierre à un édifice plus large, qui d'ailleurs a été évoqué il y a quelques instants par notre collègue Jacques RICHIR. Cette pierre à un édifice est pour nous un outil de travail, nous l'enrichirons bien évidemment au fur et à mesure de nos relations contractuelles avec les centres sociaux.

En tout cas, sans esprit de polémique, permettez-moi de penser que je préfère passer des contrats d'objectifs entre la Ville de Lille et les centres sociaux que de voir les centres sociaux purement et simplement liquidés du paysage social, notamment dans une ville que vous connaissez bien et qui est Orange. Si vous voyez à quoi je veux faire allusion, cher Monsieur.

Deuxième intervention, celle de Monsieur Jacques RICHIR.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je crois que nous pouvons dire que la Ville va s'honorer en 2001 de disposer de 13 équipements de proximité sous forme de centres sociaux ou de maisons de quartier.

Ces centres sociaux sont au centre d'un financement très complexe : C.A.F., Ville, Conseil Général, Etat, F.A.S., Conseil Régional. Nous savons, d'ailleurs, Madame Martine AUBRY a mandaté une étude en la matière, nous savons que ce mode de financements croisés est une source structurelle de fragilité pour les centres sociaux.

Il nous a fallu prendre en compte cette dimension et Monsieur RICHIR a raison de souligner que, malheureusement, parfois, certains centres sociaux ont pu déraiser sur le plan de la gestion financière.

Donc, comment prévenir plutôt que guérir ?

C'est la volonté de cette délibération. Les procédures d'agrément et de financement sont aujourd'hui très variables de la part des partenaires des centres sociaux, même si, nous le savons, la C.A.F. a un rôle particulier puisque c'est elle qui agrée ou n'agrée pas globalement la structure sur le plan juridique, ce qui d'ailleurs pose un problème. On peut se le poser très simplement ici dans une ville comme Lille avec sa participation au financement de ces maisons de quartier et centres sociaux, à savoir : est-il tout à fait logique qu'un seul organisme qui ne représente plus aujourd'hui que 45% des financements soit le seul à pouvoir agréer la structure en tant que centre social. J'ouvre la parenthèse et je la referme immédiatement.

Deuxième élément : nous savons que les centres sociaux aujourd'hui contribuent à ce qu'on appelle la notion de cohésion sociale mise en œuvre dans nos quartiers.

Cette délibération a donc pour but, en fait, non pas de faire revenir dans le champ lillois la Fédération des Centres Sociaux qui ne l'a jamais quitté, bien évidemment, mais de compléter l'action de l'U.L.E.P. qui a une mission spécifique d'animation et de coordination de ces centres sociaux par l'arrivée de la Fédération des Centres Sociaux qui, elle, est à même avec des moyens humains plus importants et des outils techniques plus importants, de pouvoir rentrer dans notre dispositif.

.../...

Un dispositif qui a d'ailleurs fait ses preuves ailleurs dans le département et notamment à Valenciennes où la Ville de Valenciennes, il faut la citer, a été la première à signer avec le Conseil Général du Nord, la C.A.F. et les centres sociaux de la ville, ce type de protocole d'accord.

Donc, la Fédération des Centres Sociaux qui est légitime à regrouper 117 structures de ce type sur le département du Nord va être notre partenaire, non pas un partenaire exclusif, non pas un partenaire à l'encontre de l'U.L.E.P., mais un partenaire complémentaire de l'action de l'U.L.E.P., et nous allons pouvoir nous appuyer sur ces deux structures qui vont d'ailleurs participer au comité de pilotage.

Notre souci est aujourd'hui d'avoir une politique d'aide plus transparente, plus lisible, pour les centres sociaux et plutôt effectivement de prévenir que de guérir quand il y a un dérapage financier.

Je pense qu'en votant cette délibération, nos collègues de l'Opposition -non pas qu'ils avaient raison trop tôt- mais font confiance sur l'approfondissement de la politique de la Ville en la matière qui est, Monsieur RICHIR, contenue dans la fameuse charte des équipements de proximité que nous avons présentée au Conseil Municipal de 1996 et je crois même que vous aviez aussi voté cette charte, ce qui montre que vous êtes tout à fait sensible à la qualité de la politique municipale en direction de ces structures et je tiens à vous en remercier.

M. DECOCQ - Il ne faut pas extrapoler

Monsieur le Maire - Ceux qui sont d'accord pour adopter les rapports de Monsieur KANNER le manifestent en levant la main :

pour : l'ensemble du Conseil Municipal, à l'exception du Front National pour le 651

abstention : Front National sur la délibération 651.

Le rapport 651 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le rapport 653 est adopté.

00/654 - Montage d'un chantier école dans la Maison de Quartier Vauban-Esquermes - Subvention à l'Association Itinéraires.

00/655 - Maison de quartier des Bois-Blancs - Avenants.

00/656 - Maison de quartier Lazare Garreau - Avenants.

00/657 - Maison de quartier Moulins - Avenants.

00/658 - Maison de quartier Vauban-Esquermes-Lestiboulois - Avenants.

Adoptés.

Monsieur FLORENCE. Monsieur DECOCQ a des observations sur le 712.

.../...

Chemise n°22

Rapporteur : Monsieur FLORENCE,
Adjoint au Maire

PROPRETE

00/712 - Location de matériel destiné au Service de la Propreté.

M. DECOCQ - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais attirer votre attention ce soir sur une situation dont je ne suis assurément pas le seul Lillois, ni même le seul élu, à être très impressionné, il s'agit de l'état de non-propreté de la ville actuellement.

Alors, bien sûr, nous allons voter la délibération puisqu'elle a pour objectif de « répondre à l'attente des administrés sur la qualité de l'environnement et de pallier le manquement de certaines prestations de propreté ».

Effectivement, il y a du boulot... !

Car la Ville rechute actuellement ! C'est dommage parce qu'il y a un an, un an et demi, l'état général de la ville était meilleur que depuis ces cinq-six derniers mois.

La ville -c'est un mot qui n'est pas agréable à prononcer, mais il ne faut pas avoir peur de le dire- est sale ! Elle est sale partout ! Et elle est sale en particulier -tout à l'heure j'entendais notre collègue Véronique DAVIDT- là où on dépense de l'argent pour poursuivre d'autres objectifs comme l'attractivité touristique.

Quand on paie des impôts, on aime bien que ce soit rentable, or, là, on fait le contraire, c'est-à-dire qu'on manque de cohérence !

Question manque de cohérence, je rappellerai bien aussi à mon collègue PARGNEAUX que lorsqu'on signe l'Agenda 21 pour le futur, c'est très bien, -c'est « très bien » compte tenu de ce que je pense du contenu de l'Agenda 21, je vous l'ai déjà dit dans une autre séance- mais ce serait bien aussi de se préoccuper de la situation présente.

Il se trouve que pour constater combien la ville est sale, il faut être dans les rues. Or, j'y suis un peu plus ces derniers temps, chacun le comprendra, j'ai même pris des photos ! Allez voir la vieille Bourse, la rue Solférino, allez voir le centre d'apport volontaire -j'ai écrit au Président Paul DEFFONTAINES- sur la place Genevières, derrière le square de l'Arbonnoise, allez voir la rue de Flandre, la sortie du métro Gambetta, la rue de Gand, la place du Concert, etc...

On peut imaginer qu'il y a plusieurs raisons, la première étant manifestement -je suis désolé de vous le dire, Monsieur le Maire- un manque de volonté de la Mairie de taper du poing sur la table et de dire « ça suffit » ! Nous sommes là pour vous le rappeler.

Deuxième chose, il y a manifestement un défaut de coordination entre la société Nicollin qui est chargé de la propreté de Lille et le nouveau marché d'appel d'offres sur performance de la TRU.

Quand la propreté était confiée à la TRU qui avait aussi la collecte, on peut imaginer que les gens qui s'occupaient de la collecte ramassaient ce qu'ils trouvaient dans les poubelles qu'ils n'auraient pas dû ramasser, les corbeilles à papier, et vice et versa, quand les équipes de la propreté passaient derrière les rippeurs des bennes et qu'ils trouvaient que c'était un peu sale, ils nettoyaient.

.../...

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'actuellement, ils ne le font pas. Cela fait six mois que cela dure et cela ne peut plus durer !

Défaut de concertation, mais ce n'est pas la seule explication puisque hors du "territoire Nicollin," la situation n'est pas plus satisfaisante, et là, c'est bien la Ville qui est responsable.

Il y a aussi un problème de concertation en ce qui concerne la TRU elle-même. La TRU a changé ses horaires sans aucune concertation. Je m'en suis expliqué à la Communauté Urbaine, c'est la soi-disant modernité de l'appel d'offres sur performance. Eh oui, cela fait moderne ! On demande maintenant à un prestataire non plus de répondre strictement à des moyens, mais d'atteindre un objectif. Alors, c'est juste, la TRU a un objectif et maintenant elle est libre de ses moyens, et notamment de changer les horaires de collecte, ce qu'elle fait.

On a consulté les Conseils de Quartier, c'est comme pour les photos, on fait les choses très strictement... Les Conseils de Quartier n'ont pas eu à s'exprimer sur cette question, même si dans certains Conseils, notamment à Lille-Centre, il y a eu un débat général sur la propreté. On n'en a parlé ni à Moulins, ni à Lille-sud, ni aux Bois-Blancs, ni à Fives, ni à Wazemmes, ni à Saint-Maurice Pellevoisin.

Alors, on en arrive à voir un grand quotidien se substituer à cette concertation en disant « écrivez-nous pour nous dire si cela va bien, ou non ». C'est quand même le monde à l'envers, on marche sur la tête ! Ce n'est pas à vous, Monsieur le Maire, qui avez inventé les Conseils de Quartier, vous qui, dans votre programme de 1995, préconisiez -je cite- « une consultation systématique des Conseils de Quartier sur certains sujets, aménagement, habitat, cadre de vie », que je vais le dire !

Et je ne parlerai pas de la conjonction entre la collecte des ordures ménagères et la collecte des encombrants alors là, il faut être sur le terrain pour constater que cela devient surréaliste !

Ce qui est très gênant aussi dans cette affaire, c'est qu'on va se lancer, de mon point de vue, avec un certain retard, dans la collecte sélective. On sait très bien, et en tout cas je sais, pour soutenir ce combat à la Communauté Urbaine depuis 1989, que ce n'est pas facile de demander aux gens de modifier des comportements, c'est vrai, mais on va s'y essayer ici à Lille, comme dans d'autres hyper-centres de la Communauté. Comment voulez-vous demander à nos concitoyens de modifier leur comportement individuel au moment même où la Ville, l'institution, ne montre pas vraiment l'exemple ?

Voilà, Monsieur le Maire, il fallait pousser un petit coup de trompette, ce soir ! Je sais bien ! On aurait pu garder cela pour nous, et vous le ressortir dans un 4 pages dans deux mois, mais ce n'est pas notre façon, ce n'est pas ma façon de faire les choses, il est urgent de modifier l'aspect de la ville, c'est votre pouvoir de le faire, et c'est maintenant qu'il faut le faire, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur l'Adjoint FLORENCE.

M. FLORENCE - Notre collègue DECOCQ m'a fait un grand plaisir à huit mois de la fin de mon mandat de décréter ici publiquement que la ville est sale ! Merci !

Il s'agit d'une notion très subjective, et justement, pour maîtriser ce problème, nous recherchons la qualification ISO 9002 qui nous conduit à faire des contrôles objectifs sur tous les quartiers et à cadence hebdomadaire. On verra bien le résultat.

.../...

J'ai moi-même fait l'objet de nombreuses réclamations. J'ai visité les quartiers. Je me souviens en particulier d'une visite faite à Moulins au mois de février et à Euralille et je peux vous dire honnêtement que la situation n'était pas aussi grave qu'on me l'avait décrite !

C'est vrai qu'il y a eu un problème qui tient au fait de la séparation des deux activités, enlèvement des ordures ménagères et propreté des voies. Ceci vient du fait que, pour des raisons dont les gens ne sont pas toujours responsables, il y a une profusion de petits sacs, et au moment où la TRU a perdu sa concession de propreté dans la ville, elle a eu quelques difficultés à ramasser les petits sacs poubelle.

Je pouvais espérer que cela change avec les nouvelles méthodes d'enlèvement des ordures ménagères, mais malheureusement, ce changement ne semble pas très bien accueilli. Théoriquement, il devrait y avoir un passage unique de ramassage, et aux dernières informations, la TRU ferait un ramassage séparé des poubelles et ensuite des petits sacs.

J'ai donc dit aux services de considérer que notre rôle était de faire en sorte que la ville soit la plus propre possible, et que ces petits sacs étaient des éléments de malpropreté que nous devions, au titre de notre mission de propreté de la ville, faire disparaître, si le concessionnaire de la Communauté ne l'avait pas fait. Voilà les instructions que j'ai données, mais ce n'est pas aussi facile à appliquer.

Je crois que là, notre collègue DECOCQ fait une confusion volontaire, et politique probablement, en mélangeant les missions de la Ville et celles de la Communauté ! Le problème, s'il y en a eu un, est essentiellement un problème de dysfonctionnement entre la propreté qui est bien faite, et le ramassage des ordures ménagères qui pose quelques problèmes actuellement, certainement du fait de la séparation des deux missions, et du fait d'avoir une entreprise concessionnaire qui soit différente de la précédente.

J'ai moi-même constaté que le sol de la Grand-Place, que vous n'avez pas cité, n'était pas aussi propre qu'on pouvait l'espérer. J'en ai fait part et on m'a répondu que, cette semaine, une laveuse avait été commandée et que, désormais, la Grand-Place serait toujours en bon état de propreté.

Voilà ce que je peux avancer, et je renouvelle mes remerciements en fin de mandat !

Monsieur le Maire - D'abord, Monsieur DECOCQ, je voudrais dire que je n'ai pas attendu votre intervention avant d'être préoccupé moi aussi par cette situation. Monsieur FLORENCE vient de donner un certain nombre d'explications. Dans l'histoire de la ville, nous avons connu des périodes très difficiles sur le plan de la propreté. Nous avons pris des résolutions, nous avons fait des efforts, et nous avons une ville propre

M. DECOCQ - C'est vrai que cela allait mieux !

Monsieur le Maire - Elle est restée pendant longtemps une ville propre, avec beaucoup d'améliorations. Aujourd'hui, il faut faire très attention, il ne faut pas exagérer, ce que vous avez peut-être un peu fait...

Monsieur FLORENCE a raison de le dire.. Mais on est en train de rechuter. Donc, il faut y faire très attention. Mais il y a un certain nombre de raisons.

.../...

La première, je veux vous l'indiquer, a trait à la réglementation des marchés publics imposant maintenant de ne traiter qu'avec le moins-disant... On n'a plus de responsabilités, on doit choisir le moins-disant... Eh bien, je constate que lorsque la TRU était titulaire de l'ensemble des marchés, on avait redressé la situation et toute la ville était propre. On nous a obligés à faire en sorte que la TRU fasse une partie du travail et Nicollin une autre. C'est une catastrophe ! Ces deux sociétés ne savent pas se coordonner !

La règle des marchés, c'est une chose, mais pour ce qui est d'obtenir véritablement satisfaction pour la population sur le terrain, c'est quelquefois - pas toujours- autre chose. Et nous sommes dans cette situation très difficile.

Alors, finalement, le fait que ces deux ensembles, TRU et Nicollin, ne s'accordent pas, fait que notre propre personnel extra-muros a tendance aussi à se décourager... Il faut mettre fin à cela ! C'est la réalité par rapport à une période antérieure où ils étaient très motivés.

Je remercie l'Adjoint des efforts qu'il fait, mais c'est une situation objective. Alors, comment y remédier ? D'abord, aujourd'hui, je tiens à dire que j'ai régulièrement des rapports de l'Inspection Générale sur l'état de la propreté de la ville. Donc, sur ce plan-là, je ne peux pas me mentir à moi-même ! Je vois les rapports, les photos, etc... Monsieur VANDERSCHULDEN les tient à votre disposition. Donc incontestablement, il y a une situation qui est un peu difficile et qu'il nous faut redresser.

Comment redresser la situation ?

On s'est adressé à Nicollin qui a changé de direction sous notre pression. On sait bien que lorsqu'on prend de telles mesures, les résultats ne sont pas immédiats. J'espère que la situation s'améliorera. Je pense qu'à la rentrée, il faudra réunir ces deux organismes pour leur dire qu'ils sont différents, qu'ils ont, l'un et l'autre, un marché dans des spécialités différentes, -le ramassage des ordures et la propreté de la ville- mais qu'il est essentiel qu'ils soient coordonnés. Il y a des années, on a connu une telle situation, et on avait réussi à la surmonter.

S'ils ne sont pas coordonnés, on ne peut pas régler le problème. Et si le problème n'est pas réglé, c'est à ce moment-là que réapparaissent les petits paquets des étudiants, des ménages qui habitent des logements trop petits... Ce n'est pas possible non plus !

Premièrement, je pense qu'il faut faire des observations sévères aux titulaires des marchés, la TRU et Nicollin.

Deuxièmement, Monsieur l'Adjoint, il faut que vous présidiez -je suis même prêt à le faire moi-même- une réunion avec les représentants au plus haut niveau de ces deux sociétés pour leur dire que cela ne doit pas continuer, sinon la Ville ne pourra pas renouveler les marchés dans de pareilles conditions.

Enfin, Monsieur le Secrétaire Général, il ne faut pas que, dans une période un peu dépressive sur ce plan là, le personnel se décourage dans les secteurs extra-muros, c'est-à-dire tous les quartiers périphériques. Par conséquent, je vous demande de convoquer tous ceux qui ont des responsabilités particulières pour leur dire qu'il faut prendre des mesures et aller de l'avant.

A chaque fois que nous avons connu de tels problèmes, c'est une mobilisation à laquelle nous avons appelé les uns et les autres. Et je dois dire qu'il a toujours été répondu à cette mobilisation et que, par conséquent, on a tout de suite enregistré des redressements et une situation nouvelle et bonne pour notre ville. C'est ce qu'il nous faut obtenir.

.../...

La tâche de l'Adjoint n'est pas facile dans ces conditions-là. Il faut bien comprendre que lorsqu'il y a deux sociétés qui sont sur un travail complémentaire, il faut l'harmonisation des horaires, il faut une entente entre les personnels, etc... Et si vraiment, les deux sociétés, pour des raisons diverses, n'y parviennent pas, c'est excessivement difficile.

Mais nous allons avoir les réunions nécessaires, nous allons frapper du poing sur la table, et dire aux entreprises que si le redressement n'est pas obtenu, elles n'auront plus les marchés ! Parce que cela ne peut plus continuer ainsi !

Mais du côté de la Ville, il faut aussi que, dans cette situation ambiante, il n'y ait pas une certaine démobilité. Il faut au contraire remobiliser, et remobiliser très fort.

Voilà ce que je voulais dire ce soir au Conseil Municipal . Et ce n'est qu'après avoir fait cet effort que nous pourrions aborder le problème de la généralisation de la collecte par tri sélectif qui pose encore d'autres problèmes... Je suis allé à Armentières samedi matin, et dans des rues étroites où les trottoirs sont naturellement étroits, j'ai vu une exposition de poubelles qui sont d'une laideur ! Si encore elles étaient décorées, qu'il y avait un peu de couleur ... Mais bon ! Je connais le Vice-Président, et les efforts qu'il fait sur le plan de la Communauté Urbaine. Nous sommes les champions sur le plan du tri sélectif, mais il pose un certain nombre de problèmes. Le Vice-Président s'est d'ailleurs rendu dans un certain nombre de pays pour examiner les solutions possibles. L'une d'entre elles est d'avoir une poubelle principale dans un réceptacle enterré dans lequel les gens videraient leurs poubelles et qui serait enlevé par une sorte de palan... Cela demande des travaux, mais pourquoi pas ?

Dans les rues d'Armentières, qui sont des rues populaires, où, par ailleurs, des efforts de réhabilitation sont faits ou sont en cours, les trottoirs sont étroits, alors faut-il prendre le parti des poubelles laissées à l'extérieur parce que certains ne peuvent pas les rentrer chez eux ? Dans ce cas, il faut faire un grand concours pour qu'elles soient plus gaies, peintes, etc... Cela pourrait peut-être se concevoir...

Ces problèmes sont donc très difficiles, et nous y sommes très attentifs. Le Vice-Président compétent à la Communauté Urbaine est un spécialiste dans le domaine du tri sélectif, et je pense qu'on ne pourra pas aborder cette opération sur la ville tant que nous, nous n'aurons pas réglé les problèmes entre la TRU, Nicollin et notre propre personnel en ce qui concerne l'extra-muros.

Voilà. Nous en avons dit beaucoup ce soir, et je pense que vous êtes d'accord pour adopter le rapport de Monsieur FLORENCE.

Tout le monde est d'accord ? (oui)

Adopté.

Je vous remercie.

C'est un encouragement et nous allons tout mettre en œuvre pour réussir avec l'aide de ces deux sociétés et de l'ensemble de nos personnels, M. le Secrétaire Général. Merci.

Chemise n°4

Rapporteur : Monsieur MUTEZ,
Conseiller municipal délégué

COMMERCE

00/526 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Union Commerciale de Lille Sud.

.../...

00/527 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Union Commerciale de Moulins.

Adoptés.

AFFAIRES EUROPEENNES

00/528 - Subvention à l'Association "Gay Kitsch Camp" - Edition 2000 du Festival "Question de Genre" - 9ème édition.

Monsieur le Maire - Monsieur PETITE, vous avez une question à poser. J'ai mis votre question à la fin...

M. PETITE - Je vous remercie de me permettre de terminer ce Conseil Municipal avec une question importante.

Y a-t-il une raison valable de s'opposer à la demande de deux subventions de 10.000 F sollicitées par l'Association « Gay Kitsch Camp » pour l'organisation de la 9ème édition du Festival « Question de Genre » ?

Je vous remercie de me permettre de m'expliquer à ce sujet.

D'aucuns pensent qu'il n'y a là qu'une question de sexe. D'autres, et peut-être les mêmes, qu'il s'agirait alors d'une manifestation d'homophobie, contre laquelle a été organisée, le 17 juin, d'après le Journal de Lille, la 5ème Lesbian and Gay Pride.

Homophobie, le 4ème péché capital de la 4ème religion monothéiste de l'homme fait Dieu après la trilogie bien connue de la loi GAYSSOT.

Or, homophobie, connaît pas !

Les derniers dictionnaires ignorent complètement ce mot... ! Mieux, Monsieur le Maire, écoutez bien...

Monsieur le Maire - Heureusement que j'ai mis cela pour terminer le Conseil Municipal...

On vous écoute...

M. PETITE - ... dans « Gay Friendly France », brochure gouvernementale, on affirme aux touristes américains homosexuels, qu'il n'y a pas d'homophobie en France. Citation : « depuis le XIXème siècle, la Patrie des Arts et des Lettres séduit toujours davantage les lesbiennes et gays américains ».

Quant à nous, nous nous reconnaissons dans les valeurs du Décalogue prolongé par le Nouveau Testament qui concerne tous les humains, quels qu'ils soient...

M. ROMAN - Vive la République !

M. PETITE - Alors, pourquoi être interpellé par la demande de l'association « Gay Kitsch Camp » ? Parce qu'il faut distinguer comme toujours entre les personnes et les organisations qui prétendent les représenter. Et des homosexuels célèbres font cette distinction.

.../...

(vives protestations parmi les membres de la majorité du Conseil Municipal)

Monsieur le Maire - On vous écoute, mais ce n'est pas une distraction...

M. PETITE - Ce n'est pas non plus une question complètement inutile à évoquer.

Monsieur le Maire - Il y a quand même une ouverture générale d'esprit. Le Conseil Municipal y participe...

M. PETITE - Ecoutez ce que j'ai à dire ! Vous vous prononcerez après.

Monsieur le Maire - Faites vite alors !

M. PETITE - Je vous remercie.

L'Association « Gay Kitsch Camp » fait partie avec « les Flamands Roses » des 30 signataires du texte du 12 octobre 1991 « Analyse - propositions Collectif Gay Pride » présenté comme un cahier de revendications devant servir de base aux négociations avec les pouvoirs publics.

Parmi les 25 propositions, certaines se rapportent à la reconnaissance de l'identité homosexuelle. Même si l'on peut porter, comme de hautes autorités, un jugement de valeur sur le fait, et même s'il peut paraître ubuesque en période de sousdémographie avec les conséquences que l'ONU en tire...

(protestations et huées dans le Conseil Municipal)

Monsieur le Maire - Cela suffit, écoutez !

M. PETITE - ... serait stupide de nier son existence depuis toujours, de même qu'il est stupide de nier l'existence d'une identité nationale.

Mais d'autres suggèrent des actions...

Monsieur le Maire - Vous êtes un provocateur, Monsieur PETITE ! Je veux bien vous laisser votre liberté d'expression, mais quand même, vous en abusez Vous n'êtes que trois au Conseil Municipal, et si on appliquait la proportionnelle du temps de parole, on pourrait véritablement vous le réduire ! Et vous ne cessez de prendre de plus en plus la parole ! C'est ce que vous faites actuellement ! C'est vous qui allez vous exprimer le plus longuement de tous ceux qui sont intervenus jusqu'à maintenant, il y a un peu d'abus

Allez à votre conclusion ! Je me demande laquelle d'ailleurs... !

M. PETITE - Je vais vous la dire tout simplement !

Surtout, la manifestation de cette volonté de destruction se réalise dans les grands défilés, qu'il faut faire coïncider avec des événements traditionnels et religieux à investir ou ridiculiser, au point de provoquer, pour la première fois depuis vingt deux ans, la protestation des autorités catholiques et anglicanes d'Australie contre le Mardi Gras gay et lesbien de Sidney !

A Lille, le Directeur de la Gay Pride -c'est la conclusion à laquelle je voulais arriver- s'est félicité de sa coïncidence avec les Fêtes de Lille, et notre délicieux collègue aux droits d'une partie des hommes a pu affirmer que cela s'est fait d'une façon naturelle. Ce qui l'était beaucoup moins, c'était certaines scènes insupportables par des jeunes... !

.../...

(protestations dans la salle)

Monsieur le Maire - Monsieur PETITE, votre conclusion ! Sinon je vous coupe la parole !

M. PETITE - Je termine...

Monsieur le Maire - Là, vous êtes l'expression par excellence du Front National !

M. PETITE - Puis-je rappeler à notre distingué collègue qu'avant 1791, deux grandes manifestations marquaient le mois de juin, la grande Procession de Lille, le dimanche...

Monsieur le Maire - Ecoutez, vous êtes tellement intolérant ! Vous choquez tellement la majorité du Conseil Municipal que les Conseillers veulent s'en aller... ! Qu'ils restent à leurs bancs, car on n'a pas fini d'en entendre de la part du Front National...

M. PETITE - Où est l'intolérance... ?

Monsieur le Maire - Mais il faut que tout le monde sache que vous exagérez, que vous êtes intolérant, que vous manquez d'ouverture d'esprit ! Sur ce problème, il peut y avoir des opinions tout à fait différentes, et je suis prêt à les respecter, mais vous, de la manière dont vous vous exprimez, c'est vraiment intolérant ! Avec ça, si jamais vous arriviez au pouvoir, on risquerait de retrouver je ne sais trop quoi ! D'ailleurs, vous n'irez jamais, vous le savez fort bien mais bon !

Allez à votre conclusion, je vous y invite fermement !

M. PETITE - C'est ma conclusion...

Monsieur le Maire - Cela fait dix minutes que c'est votre conclusion...

M. PETITE - C'est ma conclusion et c'est particulièrement important !

Monsieur le Maire - Vous avez une minute pour la faire !

M. PETITE - A cette époque où pourtant pouvoirs politique et religieux étaient très proches, on savait ne pas mélanger les genres...

Monsieur le Maire - Non, non ! Vous êtes encore dans l'histoire... Votre conclusion !

M. PETITE - Voilà ! Pour ces raisons, nous sommes contre l'attribution des deux subventions bien sûr ! Ce n'est pas plus compliqué que ça !

Monsieur le Maire - Vous avez le droit, comme membre du Conseil Municipal, d'être contre ces subventions ! Ce qui, par contre, est insupportable, c'est le discours qui accompagne votre explication.

M. PETITE - Il faut bien s'expliquer !

Monsieur le Maire - Vous pourriez nous en dispenser !

M. PETITE - Il faut bien s'expliquer puisque j'ai dit que nous n'étions pas homophobes !

(rires)

.../...

Monsieur le Maire - Monsieur MUTEZ, il s'agit de vos rapports...

(rires)

J'avoue qu'il y a un peu de malignité... Allez, on vous écoute !

M. MUTEZ - Monsieur le Maire, je remercie Monsieur PETITE qui nous donne la possibilité de démontrer que la Municipalité, dans son ensemble, ne fait aucune discrimination, aucune ségrégation à l'encontre de toutes les associations lilloises.

Ensuite, je voudrais faire remarquer à Monsieur PETITE que la subvention à laquelle il vient de faire référence était destinée à soutenir un festival de cinéma qui est organisé par une association et non à financer la gay pride.

Il fait une confusion, et je mets cela au compte de son manque de connaissances de la communauté homosexuelle !

(rires)

Mais plus sérieusement, Monsieur PETITE s'étonne, et dénonce le soutien à une action qui a un caractère culturel évident car il s'agit, je le rappelle, d'un festival de films européens, et c'est d'ailleurs dans le cadre de ma délégation aux affaires européennes que je suis intervenu. Ce Festival est en effet organisé par une association qui est, elle ne s'en cache pas, homosexuelle. Et alors ? ai-je envie simplement de répondre !

La communauté homosexuelle n'aurait-elle pas le droit de créer un festival du cinéma, de s'intéresser à l'Europe, et de solliciter la Ville de Lille, comme n'importe quelle autre association ?

Je laisse, en conclusion, notre collègue méditer sur cette phrase de l'écrivain et journaliste, Jean-Louis BORY, Prix Goncourt, qui disait « nous ne voulons pas le droit à la différence, mais à l'indifférence ».

(Applaudissements de la Majorité)

Monsieur le Maire - Très bien.

Permettez-moi de vous dire, Monsieur PETITE, que nous apportons des subventions à différentes associations de la Ville qui nous présentent leurs activités, cela ne veut pas dire du tout que l'on s'identifie à toutes ces sociétés ou associations qui présentent des dossiers, mais nous sommes très respectueux de la diversité de notre ville, de la liberté de nos concitoyens et concitoyennes, et c'est pourquoi nous apportons cette subvention, comme vient de le justifier Monsieur MUTEZ.

Nous sommes très attachés à cette liberté, on va bientôt fêter le 14 juillet, et il y a quand même du symbole dans cette fête nationale, la fête de la République, la fête de la Liberté, et surtout, la liberté est laissée à chacun de penser comme il veut.

M. PETITE - Mais oui...

Monsieur le Maire - Et sur ce qui touche la vie personnelle, chacun a le droit d'être libre ! Nous, nous avons cette attitude-là au Conseil Municipal. C'est sous le signe de la diversité et de la liberté que nous délibérons au Conseil Municipal.

.../...

Nous allons mettre aux voix le rapport de Monsieur MUTEZ.

Pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Avis contraire : le Front National

Vous êtes battus !

(rires)

Il n'y a pas d'abstention.

Adopté à la majorité.

Je vous souhaite de bonnes vacances et vous remercie pour cette séance du Conseil
Municipal.

La séance est levée.

(Séance levée à 20 h)

